



**HAL**  
open science

## Enseigner les guerres de Religion en cycle 3

Sarah Aftais

► **To cite this version:**

| Sarah Aftais. Enseigner les guerres de Religion en cycle 3. Education. 2020. dumas-04532907

**HAL Id: dumas-04532907**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04532907v1>**

Submitted on 4 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

---

## Mémoire

Présenté pour l'obtention du Grade de

## MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 1<sup>er</sup> degré, Professeur des Écoles

Enseigner les guerres de Religion en cycle 3

Présenté par  
AFTAIS Sarah

Sous la direction de :  
DAUSSY Hugues

Professeurs des Universités

## Descriptif du mémoire

**Champs scientifique(s)** : histoire moderne, science de l'éducation.

**Objet d'étude** : L'enseignement des guerres de Religion en cycle 3 et donc l'enseignement des faits religieux.

**Méthodologie** : Ce mémoire est divisé en deux parties. La première contient l'analyse du tome IX de l'œuvre *Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. Pour la deuxième partie, le but étant de réaliser une séquence clé en main pour les professeurs des écoles, j'ai tout d'abord réalisé et analysé des questionnaires et leurs réponses. Toutes ces recherches m'ont permis de créer la séquence présentée. Afin de répondre aux demandes de l'éducation nationale, j'ai effectué des recherches autour de l'enseignement des faits religieux à l'école primaire publique.

**Corpus** : Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle T.9 1594-1602*, textes littéraires français, André Thierry, éditions Droz, Genève, 1995.

# **INTRODUCTION GENERALE :**

Dans la société actuelle, les guerres autour des questions religieuses sont des sujets importants. Les médias, les politiciens, la société tournent autour de ces guerres de religion contemporaines. Cependant, à l'école primaire ces sujets ne sont pas développés. L'éducation nationale vise à éduquer les enfants en étudiant les événements passés et en les analysant pour les transposer dans leur vie quotidienne. Les guerres pour la religion, pour les croyances existent depuis autant de temps que les civilisations. On peut citer les exemples travaillés lors du 1<sup>er</sup> degré comme les croisades mais également les guerres de Religion et plus ancien : les païens. À travers ces thèmes, les élèves peuvent comprendre l'histoire de leur civilisation mais également ouvrir leur réflexion sur la société actuelle.

Définir l'enseignement est difficile au vu des nombreuses recherches, des nombreux courants de pensée qui ont travaillé sur cette notion. Cependant c'est le travail, l'objectif de l'enseignant. Pour enseigner, il est indispensable d'avoir une posture d'enseignant, un cadre d'enseignant mais surtout les connaissances<sup>1</sup>. Enseigner, c'est la transmission du savoir à un élève afin qu'il assimile et surtout qu'il réutilise des connaissances, des techniques. Ce n'est pas seulement transmettre des connaissances dans le but d'une culture générale, il y a véritablement un objectif de faire apprendre pour faire grandir l'élève, de donner les moyens d'apprendre. Enseigner englobe beaucoup d'autres facettes qu'il est très difficile de détailler en quelques lignes. Pour cette introduction, je décide d'accentuer mes propos sur l'importance de donner les moyens d'apprendre, de comprendre la société actuelle. L'enseignant permet à l'élève de construire sa vision du monde, l'histoire de son lieu de vie, construire également sa pensée. Le professeur donne des connaissances, des techniques, des informations que l'élève assimile ensuite pour construire son monde. C'est pour cela qu'enseigner est très long, on compte l'école obligatoire de 3 à 16ans afin d'obtenir les bases. Par la suite, les élèves peuvent ou non continuer à obtenir un enseignement mais celui-ci est plus guidé et peut continuer très tard dans la vie de l'élève (enseignement supérieur). Plus l'élève avance dans son parcours scolaire, plus c'est à lui de construire. Il est important d'enseigner le passé, on peut imaginer ceci par des racines. On transmet ce passé aux élèves pour acquérir peut-être une certaine sagesse. En effet, connaître le passé permet de se placer dans une société, d'avoir une culture commune face à un avenir qu'on construit ensemble. Il est important de voir les conséquences du passé sur la société pour transposer nos comportements sur le futur. L'école sert à former les citoyens

---

<sup>1</sup> Gagné, G. (2006). Qu'est-ce qu'enseigner : Notes pour le congrès de l'Alliance des professeurs de Montréal. *Revue du MAUSS*, n° 28(2), 70-84. doi:10.3917/rdm.028.0070.

de demain, l'histoire est le pilier de cette formation avec l'éducation civique et morale. En effet, dans l'enseignement, ces deux matières prennent en compte la société actuelle avec le choix de sujets transposables. C'est le cas des guerres de Religion. En effet, la France connaît au XVIème une séparation religieuse importante. La naissance du protestantisme provoque dans le royaume une instabilité. La diffusion des idées luthériennes et calvinistes en Europe dont la France dans l'entourage des monarques crée des tensions. La majorité des habitants sont fidèles au catholicisme mais une minorité très influente et importante se convertit au protestantisme. En France, des tentatives de coexistence sont mises en place mais celles-ci échouent. Cette situation débouche sur 8 guerres qu'on l'on appelle « guerres de Religion ». De 1562 au 30 avril 1598 le royaume de France connaît des épisodes de guerres civiles. En plus de conflits internes, le royaume français se bat contre les royaumes limitrophes lors des conflits avec le roi d'Espagne. Cette période d'instabilité politique et religieuse est entrecoupée par des moments de paix fragiles. Elle débouche cependant sur l'édit de Nantes le 30 avril 1598 qui est un édit de tolérance. J'ai décidé de traiter de façon générale les guerres de Religion avec les élèves afin d'explicitier ce groupe nominal « guerres de Religion » pour le thème d'Henri IV et l'édit de Nantes. Le but étant dans ce mémoire de montrer qu'il est possible d'expliquer cette période d'instabilité politique et religieuse aux élèves sans accentuer la violence.

Pour traiter la question de l'enseignement des guerres de Religion à l'école primaire, je sépare mon mémoire en deux parties. Tout d'abord une première partie sur la lecture et l'explication d'une source d'Agrippa d'Aubigné *histoire universelle* autour du rôle des assemblées dans la négociation de l'édit de Nantes puis une seconde partie pédagogique sur comment enseigner ce thème dans une classe de CM1.

## INTRODUCTION GENERALE

### **PARTIE 1 :**

I.	Les réactions face à l'abjuration du roi. ....	7
A.	Le début des négociations : l'assemblée de Mantes.....	7
B.	Un nouveau lien entre le roi et les ligueurs.....	8
C.	L'organisation en assemblée des huguenots.....	9
II.	La persévérance des huguenots face au roi. ....	10
A.	Les nombreuses assemblées après celle de Sainte-Foy : le contact est de plus en plus dur. ...	10
B.	Henri IV est occupé ailleurs : la reconquête du royaume et la guerre contre l'Espagne. ....	11
C.	La position du roi vis-à-vis des demandes huguenotes.....	12
III.	Les édits sont signés : une paix extérieure et intérieure.....	13
A.	Des articles acceptés sous la pression du temps. ....	13
B.	La paix avec l'Espagne, une victoire française. ....	14
C.	Les clauses de l'édit de Nantes perçues par les huguenots.....	15
I.	L'enseignement de l'histoire religieuse. ....	18
A.	La place de l'histoire dans l'enseignement en France.....	18
1.	Comment est-elle perçue ? .....	18
2.	Comment est-elle enseignée et sa place dans les programmes ?.....	19
3.	Les derniers résultats de la recherche concernant les manuels. ....	20
B.	L'enseignement des faits religieux à l'école primaire en France. ....	21
1.	La laïcisation des enseignements. ....	21
2.	Qu'est-ce qu'un fait religieux et pourquoi l'enseigner. ....	22
3.	Comment l'enseigner. ....	23
C.	L'enseignement des guerres de Religion et de l'édit de Nantes à l'école primaire en France. .	23
1.	La place de ce thème dans les programmes et ses difficultés. ....	23
2.	Les apports culturels et pédagogiques. ....	25

### **PARTIE 2 :**

II.	Analyse du ressenti des professeurs des écoles sur le sujet.....	25
A.	1 <sup>er</sup> sondage.....	25
1.	Premier sondage : le ressentiment des professeurs face à l'histoire.....	25
2.	Les réponses sous forme graphique.....	26
3.	Les analyses. ....	28
B.	2 <sup>ème</sup> sondage .....	29
1.	L'élaboration .....	29
2.	Les résultats sous forme graphique entre autres.....	31
3.	Les analyses .....	33
C.	Conclusion :.....	33

III.	Une proposition de séquence sur le thème « Henri IV ».	34
A.	Les fondements scientifiques proposés sous forme de plan	34
B.	La séquence	42
C.	Les critiques possibles	44

**CONCLUSION GENERALE**

**ANNEXES**

**BIBLIOGRAPHIES**

## **Partie 1 : analyse du tome IV « Histoire universelle » d'Agrippa d'Aubigné.**

Pour mieux me mettre dans la peau des historiens et des élèves, j'étudie une source contemporaine aux guerres de Religion. Ce travail permet dans un premier temps de travailler une source liée directement au sujet de mon mémoire et d'avoir des connaissances plus précises sur le sujet avec un travail de recherche autour pour comprendre cette source. Il permet dans un second temps de prendre conscience de la difficulté pour les élèves de lire des textes dans une langue plus ancienne mais également de la difficulté pour les professeurs des écoles qui n'ont pas fait de cursus d'histoire de travailler avec ces ressources. La source est un extrait de l'œuvre de Théodore Agrippa d'Aubigné intitulée *Histoire universelle (les histoires du sieur d'Aubigné)*. Je travaille sur le tome IX qui traite des années 1594 à 1602 annoté par André Thierry chez les éditions Droz. Ce tome regroupe les quatorzième et quinzième livre de l'édition d'origine. Chaque tome malgré qu'ils aient été divisé par l'éditeur contiennent les chapitres et titres d'Agrippa d'Aubigné. La version sur laquelle j'ai travaillé a été imprimée en 1995 à Genève.

La biographie de l'auteur est importante pour cette analyse. Théodore Agrippa d'Aubigné est un calvinisme qui soutient fervemment le parti protestant, proche d'Henri IV au début des guerres de Religion. En plus d'écrire l'histoire des guerres de Religion, il est connu pour avoir écrit *Les Tragiques*, des poèmes parlant des persécutions subites par les protestants. Dans l'extrait que j'étudie, l'auteur relate la reconquête du royaume par Henri IV après son absolution en 1593 mais également l'organisation des réformés. C'est une réelle mine d'or d'informations, de détails sur Henri de Navarre, l'organisation du parti huguenot en assemblée, les négociations de l'Edit de Nantes ainsi que les guerres entre royaume. C'est un document très intéressant mais à utiliser avec précaution. Agrippa d'Aubigné exprime à travers son histoire universelle les événements comme il s'en souvient ou comme on lui a relaté. Ces écrits peuvent ne pas être subjectifs. Ce fervent partisan huguenot ne se cache pas de montrer dans son œuvre son mécontentement par rapport aux décisions d'Henri IV. En effet, d'abord proche du roi de Navarre pendant qu'il était le protecteur des réformés, Monsieur d'Aubigné s'éloigne de plus en plus du nouveau roi de France à partir de sa conversion. Il n'est pas d'accord avec cette décision et conteste par la suite toutes les décisions d'Henri IV à propos des

protestants. Son engagement auprès de la cause est jugé insuffisant par l'auteur. J'ai cependant eu quelques difficultés à le percevoir dans mes lectures. Concernant l'écriture de l'histoire universelle, l'auteur n'était bien évidemment pas présent à tous les événements relatés. Très bon camarade auprès d'Henri IV, il est souvent présent auprès du roi de Navarre (premiers tomes). Il est également très engagé dans la cause protestante donc relate très précisément les avancés ou reculés des huguenots, participe aux combats pour le parti protestant. Après 1593, Agrippa se sent trahi par le roi, ils ont des opinions politiques et religieuses différentes. L'abjuration du roi fait qu'ils s'éloignent mais Agrippa participe toujours aux revendications du parti huguenot et décrit dans son œuvre les négociations, l'organisation du parti réformé.

Pour mieux comprendre l'importance des assemblées et des revendications, il faut expliquer le contexte dans le royaume de France depuis 1562. Dans le royaume de France sévit depuis cette date les guerres de Religion. D'abord un combat théologique, cette discorde se traduit par une guerre civile où le roi Henri II prend parti. Les combats ont lieu, des édits sont signés afin de pacifier le royaume cependant les protestants n'obtiennent pas la liberté de culte dans tout le royaume et des persécutions ont lieu. La noblesse est divisée en trois camps, les ligueurs dirigés en parti par les ducs de Lorraine, les partisans du roi et le parti huguenot. Henri de Navarre, protecteur des protestants mènent les combats contre les ligueurs. Henri III n'a pas d'héritier légitime et se pose la question de succession. En effet, selon la loi salique, Henri de Navarre est l'héritier légitime du trône de France. Cependant, il est de religion protestante et le parti catholique n'accepte pas malgré sa désignation par Henri III. Comme énoncé précédemment dans l'introduction, Henri de Navarre abjure la religion protestante en 1593 et devient Henri IV, roi de France le 25 juillet 1593. Ceci se déroule dans la basilique de St-Denis car Reims est aux mains des ligueurs. La cérémonie est dirigée par Renaud de Beaune qui est évêque de Bourges. La conversion au catholicisme d'Henri de Navarre lui donne accès au trône de France et celui réjouit les protestants ainsi que les catholiques.

Pourquoi les assemblées huguenotes mentionnées dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné ont eu un rôle crucial au près d'Henri IV pour rétablir la paix dans le royaume de France en 1598 ?

Il s'agira dans un premier temps d'étudier les réactions face à l'abjuration d'Henri de Navarre puis l'organisation des huguenots mais également du roi pour déboucher sur l'édit de Nantes.

## I. Les réactions face à l'abjuration du roi.

### A. Le début des négociations : l'assemblée de Mantes.

À la page 79<sup>2</sup> Agrippa d'Aubigné écrit « cela reussit si bien que les députez se trouverent tous à la fois près du roi à Mante. ». En effet, dans le chapitre XI intitulé « Reprise de l'estat des Reformez, depuis la conjuration des deux rois jusques en l'an 1595 » l'auteur raconte comment le roi a agi auprès des réformés après sa conversion. Il énonce la convocation d'un synode à St Maixant le 28 avril 1593 puis de la convocation de l'assemblée à Mantes (où se trouve le roi). L'assemblée de Mantes devait être composée des députés des deux confessions cependant elle est transformée en assemblée essentiellement huguenote. Elle s'ouvre le 8 novembre 1593 à Mantes et est présidée par le ministre de Fontenay-le-Comte. Lors de cette assemblée, les députés réformés ont composé deux cahiers à présenter au roi quand il les recevra. En effet, lors de la rédaction les députés ne savent pas quand le roi va dénier les recevoir ni même où (le roi a repoussé à plusieurs reprises la tenue de l'assemblée). La rencontre a lieu finalement le 12 décembre 1593 à Mantes. Dans ces cahiers sont écrits les mauvais traitements que subissent les réformés malgré les édits en vigueur dans le royaume (édit de Poitier en 1577). Le roi lors de cette assemblée fait très bonne figure et écoute les revendications de ces anciens camarades<sup>3</sup>. Il les rassure en disant que ses intentions n'ont pas changé malgré sa conversion et son statut de roi de France. Comme la procédure le demande, les cahiers sont confiés à une commission du conseil chargée d'analyser les doléances. Cependant, la commission annonce qu'il est impossible de mettre en place les demandes de l'assemblée maintenant et rejette leurs demandes. Parmi ces commissaires se trouvent deux réformés<sup>4</sup> pour éviter que la situation s'envenime. Les remontrances sont rédigées et apportées au roi le 21 janvier 1594. Le roi refuse ces remontrances mais propose les mêmes offres issues de la commission mais également une extension de l'édit de Poitier qu'il juge suffisant pour l'instant. Les réformés attendent ses propositions à l'écrit cependant celles-ci n'ont pas été rédigées. L'assemblée s'arrête le 23 janvier 1594 munie d'une autorisation de tenir une nouvelle assemblée générale mais également un synode national. Agrippa parle de cette nouvelle

---

<sup>2</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, 434p.

<sup>3</sup> Henri IV a été jusqu'à sa conversion le chef du parti huguenot.

<sup>4</sup> Mornay et Bouillon

convocation d'assemblée<sup>5</sup> par le roi

Cette assemblée est très importante car elle change les liens entre le roi et les réformés. En effet, ceux-ci ne veulent pas se contenter d'une extension de l'édit de Poitiers. Les protestants dont Agrippa d'Aubigné sont attachés à la liberté de culte et ne sont pas prêts à céder pour obtenir ce droit. Ils décident lors de cette assemblée de renouveler le serment d'Union. En effet, avec ce serment les pères synodaux s'allient aux décisions prises ou à prendre des députés réformés. C'est la première assemblée d'une longue liste.

## B. Un nouveau lien entre le roi et les ligueurs.

Depuis la conversion du roi, les ligueurs sont de plus en plus à vouloir profiter de ce nouveau roi. En effet, la ligue a obtenu du roi qu'il abjure la confession protestante. Le but de ces hommes est d'amener le roi à persécuter ses anciens coreligionnaires. Après l'assemblée de Mantes, le roi signe avec les ligueurs une série de traités en défaveur des huguenots. Dans ces traités, les clauses secrètes comportent généralement l'interdiction du culte protestant dans un périmètre plus ou moins vaste autour de la ville soumise<sup>6</sup>. Il y a également de plus en plus de ligueurs qui intègrent la cour de France et demandent que les réformés n'aient plus accès aux mêmes offices qu'eux. Agrippa d'Aubigné dans le tome IX énonce plusieurs fois les paix avec le duc de Mayenne mais également sa soumission au roi. L'auteur met en avant les avantages que reçoit Charles de Mayenne en se soumettant à la page 238<sup>7</sup> « le chef de la ligue ayant fait la sienne, fut un des plus equitables conseillers pour l'avancement des traittez [...] et puis acheva la paix à Chastelleraut. ». Les ligueurs (ou anciens ligueurs s'étant soumis au roi) ont une place dans les commissions, au côté du roi, à la cour... C'est le cas également pour Charles de Guise et la Provence<sup>8</sup>. La ville d'Orléans a également eu ces clauses religieuses dans des articles secrets. Ceci déplaît aux protestants fermes comme Agrippa d'Aubigné. Ce rapprochement n'est pas vu correctement de la part des partisans qui ont déjà été choqué de l'abjuration du roi pour un trône.

---

<sup>5</sup> Assemblée de Sainte-Foy

<sup>6</sup> Michel De WAELE, Clémence royale et fidélités françaises à la fin des guerres de Religion.

<sup>7</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p237-243 (estat des réformez)

<sup>8</sup> garrison Janine, *L'édit de Nantes*, Fayard, 1998

### C. L'organisation en assemblée des huguenots.

Les réformés continuent à se défendre contre les catholiques et notamment les ligueurs qui prennent comme dit auparavant de plus en plus de place au conseil du roi. Ils veulent une application stricte des édits royaux et vont s'organiser et se battre pour cela. Dans ces premières assemblées, la place du roi n'est pas remise en cause. Le but est justement de solliciter le roi, ancien chef protestant et protecteur pour appliquer les édits. Les réformés profitent de toutes les assemblées pour évoquer les questions politiques, les doléances à envoyer au roi. Lors du synode national de Montauban (1594), réuni pour discuter des points sensibles entre les deux confessions vient la question des clauses secrètes favorables aux ligueurs. Il est important de préciser que la tenue d'un synode a été autorisée par le roi cependant, les discussions sont essentiellement théologiques normalement. Durant cette assemblée ecclésiastique est décidée la tenue de l'assemblée à Sainte-Foy.

Ce rassemblement est court mais très important<sup>9</sup> pour les relations entre le roi et les députés réformés. Il s'ouvre le 18 juillet 1594 (jusqu'au 31 juillet) et sont présents 26 députés dont 7 du centre-ouest (c'est une ville à côté de Bordeaux, loin de la cour où le protestantisme est installé). Agrippa d'Aubigné énonce que cette assemblée n'a pas été autorisée par le roi (elle n'a pas été interdite mais pas expressément autorisée). Il est pris durant cette assemblée la décision de retrouver l'organisation des Provinces Unies du midi. Ceci est écrit article par article dans le chapitre XII<sup>10</sup>. Ceci peut démontrer l'attachement de Théodore Agrippa pour le parti protestant. Avec cette organisation, le parti réformé crée un « état dans l'état »<sup>11</sup>. Ce « règlement » doit être suivie par les réformés avec des élections de députés strictes par province. Ceci permet aux réformés de se réaffirmer en tant que parti avec des représentants pour plaider leur cause auprès du roi. A partir de ce serment, lors des assemblées les représentants des provinces étaient tous présents<sup>12</sup> ou alors se succédaient durant toute la durée du rassemblement. Cependant, ceci donne du pouvoir et une parole importante aux réformés ce qui menace le roi. L'assemblée estime également que les cahiers de doléances écrits lors de

---

<sup>9</sup> Comme l'énonce Janisse Garrisson « l'assemblée de la crise »

<sup>10</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p82.

<sup>11</sup> Garnier

<sup>12</sup> Agrippa d'Aubigné dans le tome IX énonce qu'il y avait au moins 30 députés lors de l'assemblée de St Foy (or c'est faux). D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, 434p.

l'assemblée de Mantes sont encore valables. Le 31 juillet 1594, les députés se séparent donc pour présenter à nouveau le cahier de Mantes à Henri IV. Les envoyés ont pour obligation de n'accepter aucun retranchement ni même aucune modification. Ils ne souhaitent pas négocier.

## II. La persévérance des huguenots face au roi.

### A. Les nombreuses assemblées après celle de Sainte-Foy : le contact est de plus en plus dur.

« Nous avons laissé le parti réformé relevé par l'assemblée de Sainte-Foy et en état de pouvoir parler par nous. Cette assemblée qui l'avait fait comme renaître, fut suivie par une autre générale convoquée à Saumur, en laquelle on changea deux choses principalement. »<sup>13</sup> L'assemblée de Saumur comme énoncé se tient après celle de Sainte-Foy, du 24 (22 février selon André Thierry<sup>14</sup>) février 1595 au 23 mars. Durant cette assemblée comme l'énonce le document, plusieurs requêtes sont faites dont l'objectif principal est la considération du parti protestant. Il y a une radicalisation du mouvement religieux pour la politique avec un sermon solennel de tous les huguenots lors des requêtes. Il y a un véritable refus de vivre sous l'édit de 1577. Un discours est écrit durant cette réunion qui reprend l'histoire des réformés depuis le massacre de la Saint-Barthélemy.

Les députés protestants vont constamment se rassembler depuis l'assemblée de Mantes. Agrippa énonce la chronologie des assemblées « [...] l'assemblée, qui deux ans entiers, se vid premièrement à Chastelleraut, à Vandosme, à Saumur, et puis acheva la paix à Chastelleraut. »<sup>15</sup> cependant elle est fautive. Il y a tout d'abord l'assemblée de Saumur, ensuite de Loudun, de nouveau Saumur puis cependant celle de Châtelleraut. L'assemblée de Loudun a lieu en avril 1596 (avril-octobre) et les députés viennent et repartent durant toute la durée de l'assemblée. Agrippa pour donner du poids à ces assemblées gonfle parfois le nombre de députés présents. En effet, il énonce que les députés sont une soixantaine alors qu'ils sont souvent une vingtaine maximum en même

---

<sup>13</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p237-243 (état des réformez)

<sup>14</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, notes de bas de page.

<sup>15</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p238.

temps. Après avoir délibéré, les députés rédigent de nouveaux des cahiers de doléances pour les faire parvenir au roi. Ce système va être mis en place jusqu'à la signature de l'édit de Nantes. Les cahiers, les émissaires font des aller retours entre l'assemblée et le conseil du roi (qui se déplacent pour faire la guerre).

## B. Henri IV est occupé ailleurs : la reconquête du royaume et la guerre contre l'Espagne.

Le roi doit reconquérir le royaume face à deux ennemis : les ligueurs et la couronne espagnole. Philippe II a toujours été présent durant les guerres de Religion en soutenant financièrement les catholiques du pays depuis 1582, il se voit comme le fervent défenseur des catholiques. Agrippa d'Aubigné énonce dans le chapitre VII<sup>16</sup> « il prit aux deux Rois de France et d'Espagne une chaleur de foye pour se déclarer guerre ouvertement. Cette résolution commença par le Roi, comme voulant monstrier plus de franchise : mais aussi en tiroit-il une notable utilité : c'est qu'ayant guerre ouverte avec l'Espagnol, les liguez de Frabce ne pouvoyent plus refuser le tiltre d'Espagnols [...] » Henri IV pour répondre à Philippe II d'Espagne qui est entré avec des troupes sur le territoire français publie une *déclaration de la Volonté du roi sur l'ouverture de la guerre contre le Roi d'Espagne* le 17 janvier 1595. L'auteur dans le livre aime relater les différentes batailles qu'a entrepris le roi, on y trouve donc un détail de la bataille de Fontaine-Françoise<sup>17</sup>. Cette bataille regroupa dans cette ville au nord de Dijon les troupes françaises, espagnoles et ligueuses. Ce fut une victoire française qui marqua une pause dans les combats avec la ligue mais pas avec l'Espagne.

Henri IV pour reconquérir son royaume face aux ligueurs utilise plusieurs méthodes : le combat et la négociation incluant des clauses secrètes notamment<sup>18</sup>. Théodore Agrippa d'Aubigné, homme d'arme décrit les nombreuses batailles dirigées par le roi et décrit également les sièges. On peut ici le siège d'Amiens parmi d'autres pour la non-implication des huguenots au côté du roi (reproche que fait le roi et auquel Agrippa d'Aubigné répond dans le chapitre XVIII) mais également pour son adversaire, les troupes espagnoles. Les villes se rallient au roi au fur et à mesure qu'il progresse.

---

<sup>16</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p277-281.

<sup>17</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p53 à 58.

<sup>18</sup> Cf : négociation avec Charles de Mayenne lors de sa défaite.

Les places fortes du pays comme Lyon, Paris, Orléans Calais sont prises tour à tour et des traités sont actés.

### C. La position du roi vis-à-vis des demandes huguenotes.

Les relations entre le roi et les huguenots s'effritent de jour en jour. Un évènement important met en lumière la position du roi vis-à-vis des protestants, son absolution par le pape. Agrippa d'Aubigné écrit « autant à regret que Clement accepta cette paix, il receut Henri IV à reconciliation, par les ceremonies curieusement inventees à ceste occasions. C'est qu'il fut dressé un haut eschafaut en place publique à Rome ; là-dessus furent envoyez les Cardinaux du Perron et Ossat, lesquels, s'estant trainez de genoux, se coucherent le long, la face en bas, et, comme l'on dit, à bé chevet : après les requisitions des supplians, representant le roi de France, le Pape, d'un siege eminent fit lever son Penitencier, assis plus bas, et puis on commença le pseume *Miserere mei, etc.*, [...]et que cet orgueil donnoit au Pape la souveraineté gagee, ne pouvant ce nom de souverain convenir aux princes qui reconnaissent quelque autorité entre leur teste et le Ciel. »<sup>19</sup>. Comme l'énonce cet extrait, le pape Clément VIII a décidé de donner l'absolution<sup>20</sup> à Henri IV le 17 septembre 1595. Le roi est pardonné de ses fautes, son excommunication est prononcée à Rome en la présence des représentants d'Henri IV : Jacques Du Perron et Arnaud d'Ossat. Cependant le pape a accepté la demande d'Henri IV sous plusieurs conditions. Le roi a demandé la levée de l'excommunication mais également des censures contre lui. En contre parti, le pape exige que soit baptisé l'héritier légitime dans la religion catholique, le rétablissement de la religion catholique en Béarn mais également la publication du concile de Trente. Le retour d'Henri IV auprès du pape catholique favorise considérablement la position des ligueurs et défavorise les réformés du royaume. C'est un réel parti pris du roi auprès de la communauté catholique. Durant cette cérémonie, comme le décrit l'auteur est récité *Miserere mei Deus*, le « psaume de la Vulgate dans lequel David se repent d'avoir envoyé à la mort Urie le Hittite et d'avoir séduit sa femme Bethsabée. David reconnaît

---

<sup>19</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p197-198.

<sup>20</sup> Définition cnrtl : Sentence par laquelle le confesseur, dans le sacrement de pénitence, remet les péchés au pénitent

sa faute et fait pénitence en demandant pardon au prophète Nathan »<sup>21</sup>. La pénitence est accordée aux représentants d'Henri IV : c'est le retour du roi dans l'Eglise romaine.

De plus, le roi a une position très ferme par rapport aux demandes de protestant. Il estime suffisant l'édit de Poitiers comme nous avons pu le lire plus haut et ne souhaite pas après chaque rencontre mettre ses propositions par écrit. Il ne prend pas le temps de se rendre dans les assemblées de ses anciens coreligionnaires.

### III. Les édits sont signés : une paix extérieure et intérieure.

#### A. Des articles acceptés sous la pression du temps.

Les assemblées sont en continue : dès qu'une est close, une autre s'ouvre dans une autre ville. D'ailleurs, le roi a reproché aux Réformés de ne pas être venus les soutenir lors du siège d'Amiens<sup>22</sup>. Agrippa d'Aubigné souligne et émet son point de vue dans son œuvre : les protestants ne vont pas aller perdre la vie alors que l'on ne leur donne pas la liberté de culte. Les huguenots se trouvent donc à Châtellerauld plutôt qu'à Amiens. L'assemblée de Châtellerauld a lieu du 16 juin 1597 au 11 février 1598. A partir du 15 août 1597, les commissionnaires du roi arrivent dont Schomberg. Les réformés ont ajouté un nouveau cahier de 85 articles aux précédents cahiers (anciennes assemblées). Ils contiennent en plus de la revendication de liberté de culte le droit d'exercice et des places de sûreté. Il est donc impossible de donner une réponse aux réformés car ces détails n'ont pas été présentés au roi. Les négociations sont donc encore reportées. Les réformes souhaitent obtenir rapidement un traité car la fin de la guerre avec l'Espagne est proche et un traité entre les deux rois leur fait peur. Les pourparlers recommencent le 27 août sur le cahier de Rouen<sup>23</sup> et à partir des concessions faites par Schomberg. Lors des négociations, les points importants sont le paiement des soldes des garnisons et de leurs gouverneurs. Cependant les puissants qui donnent de la force aux négociations repartent dans leurs terres, ce qui diminue la pression des huguenots sur les commissaires.

---

<sup>21</sup> Lana Martyshcheva, *Représenter un événement. L'abolition romaine d'Henri IV (1595)*, Revue Mabillon, tome 25 (2014), p. 231-264.

<sup>22</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p245.

<sup>23</sup> Assemblée de Rouen ???

Les négociations avancent avec un brevet signé par le roi le 6 décembre 1597 à St Germain, il accorde aux réformés la garde des places et des villes qu'ils avaient. Les avancés sont avant de traiter des demandes religieuses en lien avec le paiement et les places de sûreté mais surtout le pouvoir militaire des nobles du parti réformé. Le 2 décembre 1597 Henri IV répond aux articles proposés par les assises de Châtellerauld. Durant le mois de février, les termes de l'édit sont discutés entre les députés, les envoyés royaux et les commissaires. Les réformés sont de moins en moins virulents, ils sont prêts à voir leurs exigences à la baisse. Henri IV est lui plus ferme et autoritaire dans ses réponses : il faut conclure les négociations et pour cela les huguenots doivent cesser de s'opposer. Le 25 janvier quatre députés sont appelés auprès du roi pour conclure et se rencontre soit à Tours soit à Angers. L'édit se rédige petit à petit car des réponses sont apportées pour les places de sûreté. Les doléances des réformés n'ont pas changé depuis Mantes concernant la liberté de culte, l'édit se rédige petit à petit. Comme le montre le cheminement des négociations, les huguenots affectionnent le fonctionnement en assemblées et le montre en mars 1598 alors que la signature est proche en produisant un règlement pour les églises réformées de France. Il contient une organisation en conseils comme le décrit Janine Garrisson<sup>24</sup>. Les quatre députés envoyés auprès du roi ont réussi à négocier auprès de l'assemblée et du roi la signature de l'Edit de Nantes<sup>25</sup> en avril 1598.

## B. La paix avec l'Espagne, une victoire française.

Cette année 1598 marque la fin de deux guerres : la guerre civile dans le royaume mais également la guerre avec l'Espagne. La paix de Vervins signé le 2 mai 1598 met fin aux combats entre les rois Henri IV et Philippe II d'Espagne qui avaient débutés en 1595. Comme le dit Agrippa d'Aubigné « il est temps de marquer l'achèvement de la paix d'Espagne »<sup>26</sup>. Les négociations ont débuté à Vervins dans l'Aisne en janvier 1598 seulement les articles du traité de paix n'ont été arrêté que le 2 mai. Avec ce traité, « Le roi Philippe rend Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Chapelle et le Chastelet [...], Blavet en Bretagne »<sup>27</sup>. De son côté, Henri IV restitue le Charolais entre autres et surtout

---

<sup>24</sup>Garrisson Janine, *L'édit de Nantes*, Fayard, 1998, p259.

<sup>25</sup> Lieu où se situe le roi lors de la ratification de l'édit. La date serait le 30 avril 1598.

<sup>26</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p260.

<sup>27</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p261.

abandonne sa suzeraineté sur l'Artois ainsi que sur la Flandre. Il refuse cependant de restituer une partie de la Navarre. Un contrat de mariage est signé entre la sœur du roi Catherine de Bourbon et le duc de Bar « Le mariage de Madame avec le Prince de Lorraine, traité de quelque temps auparavant, fut conclud », ce qui causa des problèmes pour la cérémonie religieuse.

### C. Les clauses de l'édit de Nantes perçues par les huguenots.

« Il falut que la Cour enregistrast l'édit et la paix fut mieux receüe des peuples qu'on n'eust estimé : mais sur tout pour l'opinion que les plus avisez tenoyent qu'elle estoit avantageuse aux Catholiques et ruineuse aux Réformez d'entre lesquels les plus relevez portoyent durement les difficultez de parvenir aux charges du Royaume. ». <sup>28</sup> L'édit de Nantes a été enregistré par le parlement de Paris le 25 février 1599. Agrippa d'Aubigné n'est pas en accord avec cet édit qu'il ne considère pas comme une paix mais plutôt un pacte désavantageux aux réformés. Dans son œuvre, Théodore Agrippa d'Aubigné ne commente pas et n'écrit pas les articles de l'édit pour peut-être montrer son mécontentement ? Afin d'expliquer le désarroi de l'auteur, il faut d'abord expliciter les articles que comprend l'édit.

La paix entre les sujets du roi est rétablie, elle doit perdurer dans le temps. C'est la loi la plus importante selon le roi de cet édit. Les articles de l'édit prévoient également une amnistie générale, c'est-à-dire que tout ce qui s'est déroulé avant 1598. Tous les généraux, les ligueurs ne seront pas punis. Agrippa d'Aubigné étant déjà anxieux de voir les ligueurs se lier au roi est encore plus mécontent de ces oublis : les persécuteurs de ses camarades ne seront pas punis par le roi. L'édit de Nantes est véritablement là pour arrêter la guerre civile. L'article III impose aux protestants d'arrêter la guerre qu'ils font contre l'Eglise catholique. Les deux confessions ne doivent plus essayer de se convertir mutuellement par la force (article XVIII). Le roi à travers l'édit veut permettre à ses sujets d'oublier les guerres civiles.

Les négociations précédentes souhaitaient la liberté de conscience et la liberté de culte. L'édit de Nantes se positionne dans les articles III et IV en proclamant la religion catholique : première religion du royaume. Le roi accorde à la religion réformée le droit de cité dans le royaume. Agrippa d'Aubigné et d'autres protestants voient dans ces

---

<sup>28</sup> D'Aubigné Agrippa, *Histoire universelle, Tome IX : 1594-1602*, édité par André Thierry, textes littéraires français, Droz, 1995, p255.

articles une injustice. Les huguenots ont le droit d'habiter dans le royaume, ils ne sont plus persécutés pour leur religion cependant la religion du royaume reste le catholicisme. Ils sont « tolérés » dans le royaume. « [...] Avons permis et permettons à ceux de ladite religion réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume et pays de notre obéissance sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leurs consciences [...]»<sup>29</sup>. Le roi accorde la liberté de conscience dans le royaume aux protestants cependant ils doivent vivre comme des sujets : payer la dîme, participer aux fêtes catholiques, etc... La liberté de culte est différente : ils ne peuvent exercer leur culte que dans des lieux spéciaux. L'édit ne parle pas non plus des places de sûreté demandées dans les assemblées précédentes (voire chapitre précédent). L'organisation huguenote également mise en place dans les assemblées est détruite article après article. Agrippa d'Aubigné et de nombreux protestants se sentent encore une fois trahis par le roi avec cet édit. La pression de la fin de la guerre d'Espagne les a poussés à accepter les négociations du roi et celles-ci ne sont pas en leur faveur. Cet édit met fin à la guerre civile avec une protection concernant la liberté de conscience mais les réformés ne peuvent exercer leur religion dans le royaume, les lieux de culte étant restreints.

À partir de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné j'ai pu lire le rôle des assemblées dans les négociations de l'édit de Nantes mais également pu appréhender les réponses du roi. En effet, l'auteur expose les faits : les victoires du roi, ses déplacements, ses décisions. Partisan protestant, Agrippa d'Aubigné mentionne (parfois en se mélangeant dans les dates) les différentes assemblées qui se déroulent et où le roi n'est majoritairement pas présent. Ces rassemblements sous forme d'assemblées avec des députés débutent par l'assemblée de Mantes en 1593. Les députés huguenots rédigent des cahiers de doléance et les présentent aux commissaires du roi. C'est un premier échec car les demandes sont rejetées. À partir de ce moment, les huguenots ne vont cesser de se réunir pour obtenir du roi la liberté de culte et des places fortes dans le royaume. Le roi de son côté reconquiert les villes les unes après les autres aux mains des ligueurs. Certaines cèdent sous la pression, d'autres se rallient au roi afin de négocier les édits. Pendant ce temps, les assemblées huguenotes continuent et sont de plus en plus organisées. On peut utiliser l'expression « d'un état dans l'état ». Cependant les négociations s'essouffent car aucun parti ne souhaite céder. La fin de la guerre d'Espagne approche et ceci inquiètent les

---

29

réformés : il faut rapidement signer un édit avec le roi pour qu'il ne soit pas trop défavorable. Les négociations s'accélérent donc dès le début de l'année 1598. Le roi se montre dur et autoritaire dans ses propositions. L'édit de Nantes est signé en avril 1598 puis enregistré en 1599 au parlement de Paris. Cet édit de tolérance déplait fortement aux réformés dont Agrippa d'Aubigné. L'édit n'accorde pas aux réformés la liberté de culte mais la liberté de conscience. Le roi a rétabli la paix civile mais la religion catholique reste la religion du royaume.

## **PARTIE 2 : mise en œuvre pédagogique**

Cette seconde partie concerne l'école primaire et l'enseignement des guerres de Religion en cycle 3. Lors d'un stage en Cm1-Cm2, j'ai eu l'occasion d'enseigner ce thème et je me suis heurtée à l'incompréhension. Très peu d'élèves en CM2 connaissaient Henri IV et l'ensemble des élèves avaient très peu de connaissances par rapport aux religions. Cette situation m'a poussée à me questionner autour des enseignements en lien avec les religions à l'école primaire. Cette seconde partie est donc consacrée dans un premier temps aux résultats de mes lectures sur l'enseignement de l'histoire religieuse (et plus généralement de l'histoire) puis sur l'enseignement des faits religieux (dont les guerres de Religion). Il a été énoncé plusieurs fois que les professeurs ont peur de ces thèmes touchants à la religion, j'ai donc décidé de recueillir directement le ressenti des professeurs des écoles.

Pour préparer ma séquence en stage, j'ai bien évidemment cherché des manuels, des ressources pour alimenter mon cours. C'est là que je me suis malheureusement rendu compte de la pauvreté des outils mis à notre disposition sur ce thème. Henri IV et l'édit de Nantes, malgré sa place dans les programmes, est parfois ôter, tronquer au profit d'autres figures royales. J'ai donc voulu proposer une séquence clés en main comprenant un topo historique sur le thème ainsi qu'une séquence mêlant manipulation et recherche.

Il s'agira donc de proposer une séquence prenant en compte les demandes de l'éducation nationale, les ressentis des professeurs des écoles mais également et surtout l'apprentissage des élèves de CM1.

### I. L'enseignement de l'histoire religieuse.

#### A. La place de l'histoire dans l'enseignement en France

##### 1. Comment est-elle perçue ?

La place importante de l'histoire dans l'enseignement français est indéniable, elle est au cœur de débats politiques. Les programmes, les manuels scolaires varient et créent

débats<sup>30</sup>. Chaque changement de programme soulève chez les professeurs des incompréhensions mais également chez les spécialistes. Les raisons d'enseigner l'histoire à l'école sont simples et connues de tous : interroger le passé, former le citoyen français comme ceci est dit dans les textes officiels de l'éducation nationale. Cependant, les textes officiels n'abordent pas certaines questions que se posent les professeurs : comment aborder les sujets sensibles ? Qu'est-ce qu'un sujet sensible par ailleurs ? On peut mettre dans ces sujets sensibles des thématiques que plusieurs générations de professeurs ont eu du mal à enseigner par peur : la colonisation, l'histoire de la traite négrière et l'esclavage, la Shoah mais aussi au sens plus large les guerres, les religions et les questions d'immigration.

## 2. Comment est-elle enseignée et sa place dans les programmes ?

L'histoire permet d'enseigner les valeurs de la République, de la démocratie et les valeurs humanistes à travers des héros nationaux, des personnes qui incarnent pour les programmes ces valeurs. Il est important dans l'enseignement des sujets « sensibles » d'évoquer également les points « positifs » de l'histoire française. Les programmes prônent le besoin de parler de personnages historiques et de les contextualiser. Ils ne s'appuient pas sur la chronologie pour comprendre l'histoire de France mais plutôt sur l'histoire de différentes personnes. Trop souvent l'histoire du peuple est oubliée. Comment vivaient nos ancêtres, les élèves se posent ces questions et n'ont très souvent pas les réponses durant les cours d'histoire.

L'étude des documents a toujours été importante en histoire. Du primaire au supérieur, les sources sont à la base de l'enseignement. À l'école primaire, les sources sont souvent utilisées comme illustrations (voir annexe : scan d'un manuel d'histoire). Dans les programmes, il faut rappeler que l'appellation « histoire » n'apparaît qu'à partir des programmes du cycle 3, le cycle de consolidation. En effet, les élèves ouvrent leur culture avec la discipline « questionner le monde » durant le cycle 2 qui regroupe l'histoire, la géographie, les Sciences en général. Le professeur est libre d'aborder certains thèmes ou non en suivant une thématique. En histoire, il est demandé de questionner l'espace et le temps. Il s'agit de comprendre l'espace, le temps qui nous entoure et de pouvoir situer quelques évènements dans un temps long (le temps des

---

<sup>30</sup> Benoit Falaize formateur en INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) dans Enseigner l'histoire à l'école, Editions Retz, 2015.

parents, l'évolution des sociétés à travers des modes de vie). C'est à ce moment que les élèves rencontrent les périodes de l'histoire du monde occidental et de la France. Ceci peut se faire à partir de dates et de personnages clés. Le but étant surtout d'apporter une base aux enseignements du cycle 3. Les enseignements du cycle 3 sont coupés en thème. Il y a 3 thèmes par classe (CM1/CM2/6<sup>ème</sup>) : des thèmes chronologiques pour le CM1 et CM2 qui balayent les périodes historiques puis un retour de la préhistoire à la fin de l'antiquité pour la classe de 6<sup>ème</sup>. Les thèmes pour le CM1 sont : et avant la France ?, le temps des rois, le temps de la Révolution et de l'empire puis pour le CM2 : le temps de la République, l'âge industriel en France, la France : des guerres mondiales à l'Union européenne. Cette chronologie reprend les grands événements politiques qui ont construits la France du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### 3. Les derniers résultats de la recherche concernant les manuels.

Il est courant à l'école primaire d'utiliser des frises chronologiques soit personnelles soit collectives. Cependant, ces pratiques sont incomplètes même si elles sont construites par les élèves. L'utilisation de documents appuyée par un récit d'histoire reste rare écrit Benoit Falaize (~40% des enseignants interrogés n'en mentionnent aucune utilisation). Les tendances actuelles d'enseignement préconisent de faire vivre l'histoire aux élèves. Il faut connaître mais surtout vulgariser les connaissances, transmettre. C'est principalement ce point qui est compliqué à l'école primaire car les élèves du cycle 3 ont entre 7 et 11 ans. Les documents et le langage du professeur doivent être accessibles pour les élèves. Il n'est donc pas interdit de « traduire » en langage plus adapté aux élèves. L'étude des documents sources par les élèves doit être faite avec une méthodologie complexe. C'est à l'enseignant de permettre aux élèves d'entrer dans un document comme l'historien utilise une source. Il faut que l'élève se pose des questions simples et précises et entre dans une démarche d'enquête : il doit émettre des hypothèses. Les recherches énoncent que les documents pédagogiques proposés aux élèves sont extrêmement importants ainsi que tous les travaux qui sont fait autour. Il faut construire le raisonnement historique avec l'élève et non lui apporter. Il faut transformer l'élève en détective : interroger les sources, en tirer des informations, valider ou réfuter ses hypothèses. Une autre nouveauté est utilisée en ce moment : le récit historique. Longtemps controversé car associé au roman national, le récit est plutôt vu comme un point de vue. En effet, le récit contient l'intention de l'auteur et ceci peut

être perçu comme une voie pour véhiculer des idées. De plus, le récit est critiqué car il ne permet pas de penser mais juste d'écouter. Benoit Falaize qui a développé cette pédagogie énonce que l'élève ne va pas juste écouter ce récit, il peut également le produire. Plusieurs méthodes clé en main propose l'utilisation du récit. On peut citer l'ouvrage Histoire Cm1 chez les éditions Retz mais également histoire à revivre chez les éditions Access. Ce sont des éditions qui sont appréciées des professeurs des écoles car elles permettent à l'élève de découvrir les notions différemment. D'autres méthodes privilégient les vidéos, c'est le cas des éditions génération 5 avec leur ouvrage pour le CM1 Explorer l'Histoire au CM1 par exemple. Ces méthodes sont à destination des enseignants, concernant les manuels scolaires à destination des élèves, les documents avec des questions sont encore la disposition la plus utilisée. Dans les guides du maître (guides pédagogiques), les auteurs donnent cependant une place au recueil des représentations initiales, aux hypothèses des élèves.

## B. L'enseignement des faits religieux à l'école primaire en France.

### 1. La laïcisation des enseignements.

En effet, l'enseignement des faits religieux est propice au débat depuis Jules Ferry (depuis les années 1880). Ces lois mettent en place le principe de laïcité à l'école mais également dans les enseignements. De plus, dès 1880 il y a la création d'une chaire d'histoire des religions au Collège de France. Il y a une laïcisation des enseignements et une prise en compte de l'histoire des Religions qui s'installe en France. La prise en compte de ces enseignements, de ces recherches permet de différencier les recherches théologiques des recherches sur les faits religieux. La séparation des églises et de l'état en 1905 appuie plus profondément la rupture. L'état n'est plus influencé par la religion, qui est principalement à cette période la religion catholique. La laïcité est la neutralité de l'enseignant, de l'institution scolaire et a pour but de ne pas blesser ou offenser les croyances religieuses des élèves et des parents mais il est important pour l'école d'agrandir l'horizon des élèves, de la culture générale. Depuis 2002, des débats sur l'histoire des faits religieux ont lieu et sont repris dans les médias. Très souvent les titres ne reflètent pas la finalité des débats : ce n'est pas l'enseignement des religions ni même l'histoire des religions. Ces malentendus montrent qu'il y a réellement un travail à faire autour de ces questions. Ce malentendu est même présent dans l'éducation nationale avec des professeurs qui au nom de la laïcité refuse parfois ces enseignements.

L'éducation nationale sait qu'avec cet enseignement, elle touche un point sensible pour tous : la sphère intime. Il ne va pas à l'encontre du principe de laïcité de parler des faits religieux. Il est même impératif de le faire pour respecter ce principe. La définition de la laïcité est si difficile à comprendre que certains se perdent et l'utilisent pour contrer des religions. Pourtant la définition est inscrite dans la constitution de la V<sup>ème</sup> république « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »<sup>31</sup>.

## 2. Qu'est-ce qu'un fait religieux et pourquoi l'enseigner.

Pour définir un « fait religieux » je me base sur les écrits de Régis Drebray, professeur à l'université Lyon III. Cette notion est floue et engendre plusieurs confusions. Il définit un fait par trois caractéristiques<sup>32</sup>. Un fait « se constate et s'impose à tous », « ne préjuge ni de sa nature, ni du statut moral ou épistémologique à lui » et « est englobant ». Le fait religieux est social, culturel.

L'école est un lieu important pour la République et donc il faut appliquer le principe de laïcité. Comme énoncé précédemment, l'école vise à former les futurs citoyens. Les historiens s'accordent pour dire que l'enseignement du fait religieux à l'école est une nécessité de notre temps. L'enseignement du fait religieux n'a pas de discipline type car c'est une notion englobante. La religion, la croyance est présente partout depuis tellement longtemps, avec plus ou moins de place dans la sphère publique aujourd'hui dans le monde. Elle reste cependant présente et il est impossible de réfuter sa présence. Les religions font partie de la culture et donc en parler enrichie la culture des élèves. L'objectif est de montrer qu'elles ont eu un impact sur les sociétés, qu'elles font partie de l'histoire des peuples et du monde. Comme l'énonce Claude Langlois, « les hommes ne sont pas naturellement tolérants »<sup>33</sup>. Cet enseignement est là pour leur rappeler car en France tolérance et laïcité sont liées. On le sait, l'ignorance conduit à la crainte, à la peur. L'enseignement du fait religieux peut être vecteur d'apaisement. D'un point de vue plus pédagogique on trouve facilement des arguments : il est inenvisageable de parler de la société féodale sans parler du clergé et donc des faits religieux.

---

<sup>31</sup> Article premier de la constitution de la V<sup>ème</sup> République, 1958.

<sup>32</sup> [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/actes/12/5/Enseignement\\_du\\_fait\\_religieux\\_Seminaire\\_2002\\_1111125.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/actes/12/5/Enseignement_du_fait_religieux_Seminaire_2002_1111125.pdf)

<sup>33</sup> Dans son intervention pour le séminaire « enseignement du fait religieux » en 2002.

### 3. Comment l'enseigner.

Cet enseignement est écrit de façon explicite dans les programmes scolaires notamment dans le socle commun de compétences, de connaissances et de culture depuis la loi de refondation de l'école en 2005. L'élève doit au cours de sa scolarité être capable de citer les éléments fondateurs du monde qu'il connaît aujourd'hui, on peut citer comme exemple : connaître les textes majeurs de l'antiquité en lien avec la culture européenne ou encore de comprendre l'unité et la complexité du monde en prenant en compte la diversité des religions. Certains thèmes sont explicitement écrits dans les programmes du cycle 3 comme la christianisation du monde gallo-romain ou encore le rôle de l'église au moyen âge. Il ne s'agit en aucun cas de faire de la théologie, ce n'est pas un enseignement religieux. Il faut être clair sur la définition du concept et être vigilant dans les mots que l'enseignant emploie. L'enseignement des faits religieux ne se fait pas qu'en histoire, elle peut se faire dans toutes les disciplines qui permettent l'ouverture et la compréhension du monde. Il est donc intéressant de lier ces apprentissages à un débat philosophique. Ceci peut se faire à n'importe quel niveau. C'est une notion difficile à enseigner car les élèves ne sont plus concernés par ces problématiques. On remarque dans les classes primaires mais également supérieures que la religion est un sujet très méconnu. Il est donc difficile en classe d'aborder ces questions sans perdre les élèves. Il est donc important de montrer aux élèves l'importance de s'intéresser à ces événements, concepts qui ont fait le monde dans lequel ils vivent aujourd'hui. Ceci peut se faire à travers des entrées artistiques, philosophiques mais également littéraires. Il est fréquent d'utiliser les fêtes religieuses comme entrée en matière pour tous les cycles, ceci amène un support pour débattre ou encore ouvrir sa culture. C'est également un support pour parler laïcité et tolérance.

Pour les supports, le professeur a une infinité de proposition : images, texte, film, vidéo... Il peut également comme dit précédemment se baser sur le vécu des élèves (fêtes) ou sur la ville (mosquée, église, temple...). Il faut qu'à l'école primaire l'élève ait conscience de l'altérité en observant autour de lui ou en lisant.

#### C. L'enseignement des guerres de Religion et de l'édit de Nantes à l'école primaire en France.

##### 1. La place de ce thème dans les programmes et ses difficultés.

Le programme d'histoire au cycle 3 est découpé en thème comme j'ai pu l'énoncer précédemment. Cependant, les professeurs peuvent suivant leur niveau (double niveau) mélanger ce programme sur deux ans. Le thème « Henri IV et l'édit de Nantes » doit si l'on suit la programmation officielle être enseigné en Cm1 en fin d'année (période 4 ou 5). Les élèves ont donc auparavant compris ou du moins aperçu l'importance de la religion dans le royaume de France. C'est un prérequis essentiel à la compréhension des guerres de Religion. C'est là toute la difficulté de ce thème mais également du programme d'histoire. Les élèves sont à notre époque plutôt éloignés de la religion (ceci varie selon les origines géographiques). Comme l'énonce cet article de Fernand Ouellet, les observateurs démontrent un réel manque sur les traditions religieuses d'ici et d'ailleurs, d'antan ou d'aujourd'hui<sup>34</sup>. Ce thème est difficile à enseigner car il a plusieurs prérequis : connaître et comprendre la religion chrétienne (comprendre la hiérarchie chrétienne, les textes fondateurs, etc..) mais également l'évolution de la figure royale et son lien avec la papauté et les seigneurs.

En plus de prendre en compte les apprentissages antérieurs, ce thème apporte de nouvelles notions. Pour aiguiller les professeurs dans l'élaboration de leur séquence il existe une fiche ressource<sup>35</sup>. Dans ce document est fait un résumé des faits durant cette période historique ainsi que les points à aborder avec les élèves. Voici des extraits de cette fiche «la France d'après François I er a connu les « guerres de religion » (8 conflits de 1562 à 1598). Elles témoignent à la fois de l'ampleur des conflits religieux entre protestants et catholiques et du rôle considérable que joue la noblesse dans la marche du royaume. Ce sont des clans qui s'affrontent ; Henri de Navarre, successeur d'Henri III, est protestant et ne peut arriver finalement à imposer son autorité à un royaume déchiré par la guerre civile qu'avec sa conversion au catholicisme. Henri IV met fin aux guerres de religion avec l'édit de Nantes en 1598, qu'il aura bien du mal à faire admettre. Les historiens reconnaissent sa valeur pacificatrice mais en relativisent également la portée. ». Ce résumé expose les notions à aborder avec les élèves et les objectifs de la séquence.

---

<sup>34</sup> Ouellet, Fernand. « L'enseignement du fait religieux dans l'école publique ? », *Carrefours de l'éducation*, vol. 14, no. 2, 2002, pp. 40-58.

<sup>35</sup>

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Histoire/86/9/RA16\\_C3\\_HIGE\\_CM1\\_Th2\\_temps\\_des\\_rois\\_61986\\_9.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Histoire/86/9/RA16_C3_HIGE_CM1_Th2_temps_des_rois_61986_9.pdf)

## 2. Les apports culturels et pédagogiques.

L'enseignement des faits religieux a pour objectif également d'ouvrir les élèves sur la tolérance religieuse. Il est intéressant de les confronter à la définition de « tolérance » au XVI<sup>ème</sup> siècle. En effet, pour eux ce mot désigne le respect de la religion ou de la non-religion. Or, pour le peuple du XVI<sup>ème</sup>, la tolérance désignait des situations que l'on était obligé de souffrir et d'endurer. Il s'agissait de la permission que l'on était contraint d'accorder quand on se trouvait dans une situation de faiblesse, mais que l'on aurait voulu pouvoir refuser. Les élèves font très souvent des parallèles entre leurs apprentissages en classe et l'actualité. Il faut anticiper leurs questions sur les querelles religieuses qui ont lieu ou qui ont eues lieu dans le monde. Ce peut être un tremplin pour aborder des questions philosophiques (exemple : un débat philosophique), ceci permet d'utiliser des apprentissages, des connaissances pour développer un argumentaire et exprimer son opinion. Cette opinion doit tout de même être dite dans le respect des autres.

Bien évidemment, les élèves travaillent à partir de sources. Ces sources peuvent être diverses et surtout de camps opposés. La subjectivité des documents, le parti pris des auteurs peut être étudié : c'est d'ailleurs une des compétences que doivent développer les élèves du socle commun des compétences et des compétences.

## II. Analyse du ressenti des professeurs des écoles sur le sujet.

### A. 1<sup>er</sup> sondage

#### 1. Premier sondage : le ressentiment des professeurs face à l'histoire.

L'enseignement des guerres de Religion est lié à l'histoire. Dans un premier temps pour pouvoir proposer une séquence à tester en classe, j'ai demandé à plusieurs professeurs des écoles de me donner leur ressenti sur l'enseignement de l'histoire mais surtout du thème « Henri IV ». Voici la liste des questions :

Question n°1 : Quel niveau avez-vous ?

Question n°2 : Depuis combien d'années enseignez-vous ?

Question n°3 : Avez-vous en charge l'histoire dans votre classe ?

Question n°4 : Si non, pourquoi ?

Question n°5 : Pour l'enseignement de l'histoire en CM1, suivez-vous scrupuleusement le programme ?

Question n°6 : Concernant la partie "le temps des rois", vous sentez-vous à l'aise ?

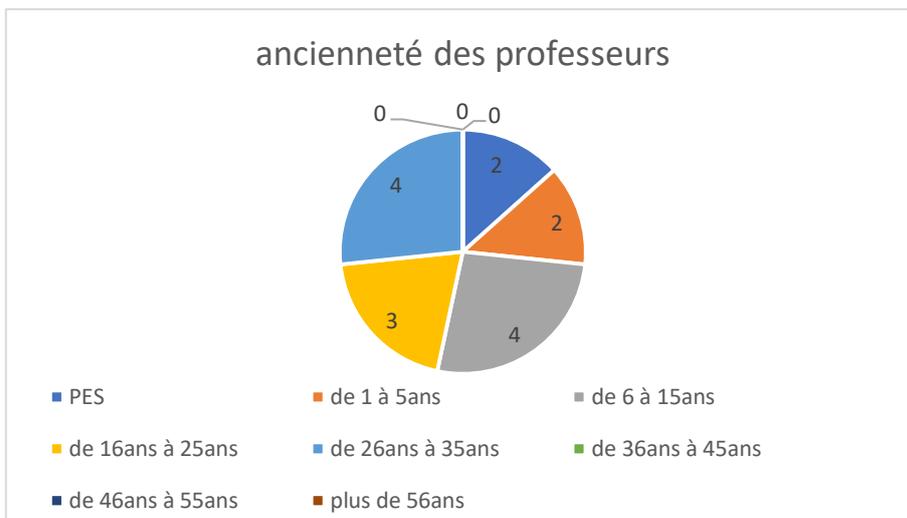
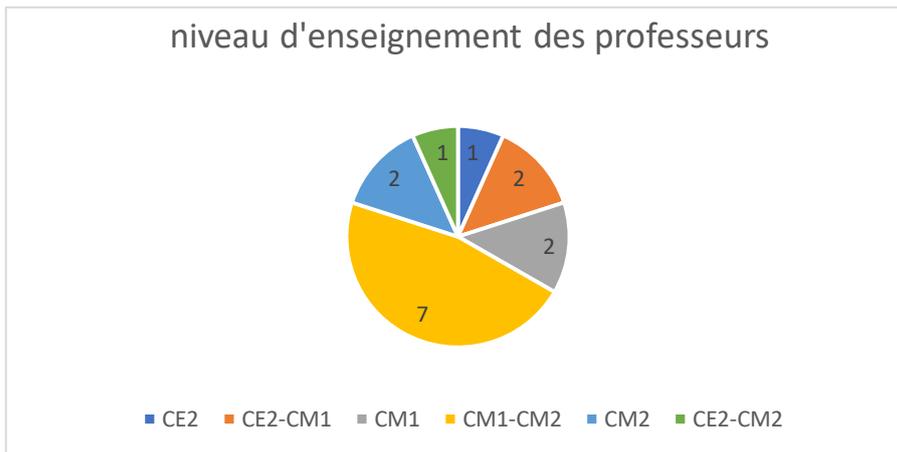
Question n°7 : Et plus particulièrement la séquence "Henri IV" ?

Question n°8 : Si vous ne vous sentez pas à l'aise, pourquoi ?

Certaines questions ouvertes permettent d'obtenir des détails intéressants notamment sur les pensées des professeurs des écoles. Il est important qu'ils puissent d'exprimer sur ce qu'ils ressentent face à la demande du ministère mais aussi face aux élèves.

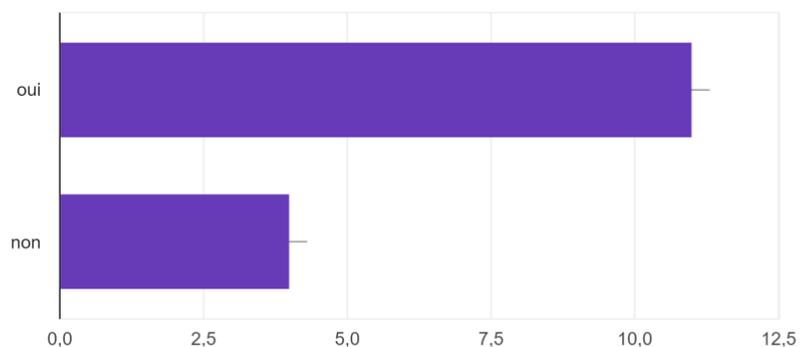
## 2. Les réponses sous forme graphique

Les graphiques présentés ci-dessous m'ont permis de rédiger les analyses. Un récapitulatif de toutes les réponses se trouvent en annexe. Ils ont été réalisés par mes soins à partir des réponses récoltées.



### Avez-vous en charge l'histoire dans votre classe?

15 réponses



### Si non, pourquoi?

4 réponses

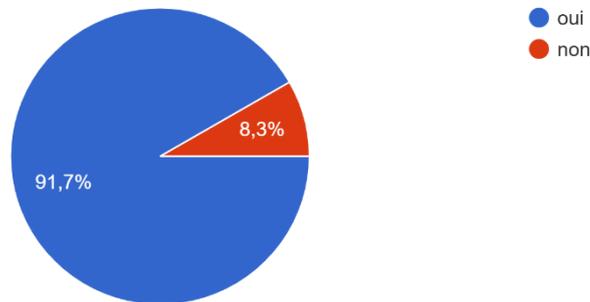
- Partage entre histoire et les sciences
- Temps partiel
- décloisonnement des CM1 en histoire géo avec l'enseignante des TPS
- J'ai préféré choisir les sciences

### Pour l'enseignement de l'histoire en CM1, suivez-vous scrupuleusement le programme?

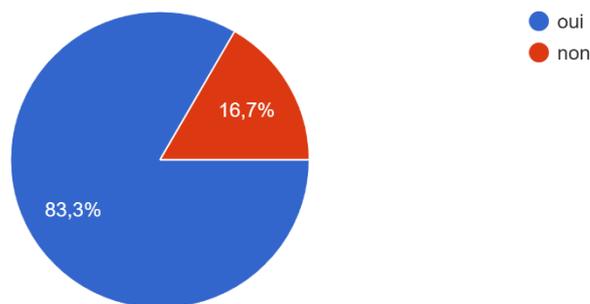
14 réponses



Concernant la partie "le temps des rois", vous sentez-vous à l'aise?  
12 réponses



et plus particulièrement la séquence "Henri IV"?  
12 réponses



### 3. Les analyses.

Dans l'ensemble, les professeurs même s'ils n'ont pas la classe à temps plein choisissent d'enseigner l'histoire dans leur classe. Lorsqu'un choix doit être fait, c'est souvent en contrepartie des sciences. Ce choix peut être fait par l'enseignant (je choisis les sciences ou l'histoire car je préfère) mais ce n'est parfois pas un choix lors des remplacements longs ou réguliers. Le décloisonnement est une solution pour plusieurs enseignants afin de faire vivre cette matière par une personne plus expérimentée.

Concernant le programme, plusieurs réponses étaient possibles avec une possibilité d'écrire une réponse autre. Dans l'ensemble, les professeurs exécutent le

programme de l'état. Cependant, dans les classes françaises le double niveau CM1-CM2 ou CE2-CM1 est très présent. Les professeurs trouvent des stratégies pour lier les deux programmes et parfois des sacrifices sont faits. Plusieurs professeurs assument également ne pas faire le programme dans son intégralité au vu de sa longueur. Vis-à-vis du thème « le temps des rois » ainsi que le chapitre « Henri IV », les personnes interrogées se sentent à l'aise avec le thème. Dans les personnes qui ont répondues au sondage, plusieurs ont des années d'expérience (de 15 à 30ans), d'autres n'ont que quelques années. On remarque donc qu'avec les années d'expérience la peur face à ces thèmes disparaît.

Plusieurs questions n'ont pas eu de réponse dont la dernière « Si vous ne vous sentez pas à l'aise, pourquoi ? », cependant cette question est la plus importante. Cette question peut déranger car il est difficile même anonymement de dire ses peurs.

## B. 2<sup>ème</sup> sondage

### 1. L'élaboration

Après avoir analysé mes résultats du premier sondage, je me suis demandé si les professeurs avaient des craintes à parler de religions à l'école. Dans mon premier sondage j'ai questionné les professeurs en leur demandant comment ils se sentaient face à l'histoire et face au chapitre sur Henri IV. Dans ce sondage je souhaite demander aux professeurs comment ils se sentent vis-à-vis de la religion dans ce chapitre. En effet, on voit dans les manuels beaucoup de documents autour de la poule au pot et du massacre de la St-Barthélemy pourtant les enfants se souviennent uniquement de la nourriture. Je me suis également appuyée des remarques de mes camarades de l'INSPE qui me racontent souvent leurs peurs et craintes à enseigner J'ai également pris en compte mon expérience. En effet, j'ai parfois peur de parler de religion en classe même si mes approches sont pédagogiques par rapport aux remarques que les élèves ou les parents peuvent faire. Peut-être que cette peur est également présente chez d'autres professeurs. Elle expliquerait pourquoi la religion protestante et les guerres de religion sont si peu abordées en classe de CM1 et durant la scolarité de l'élève. Ce questionnaire est à destination des enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré qui enseigne ou qui ont déjà enseigné le chapitre « Henri IV ». Voici les questions que j'ai mises dans le questionnaire :

Question 1 : Dans quel(s) niveau(x) enseignez-vous ?

Question 2 : Enseignez-vous les guerres de Religion lorsque vous parlez d'Henri IV ?

Question 3 : Si non : pourquoi ?

Question 4 : Si oui : avez-vous tout de même des réticences à aborder ce sujet ?

Lesquelles ?

Question 5 : Lors de votre séance, avez-vous eu des remarques de la part des élèves ?

Si oui, lesquelles ? Si non, passez cette question.

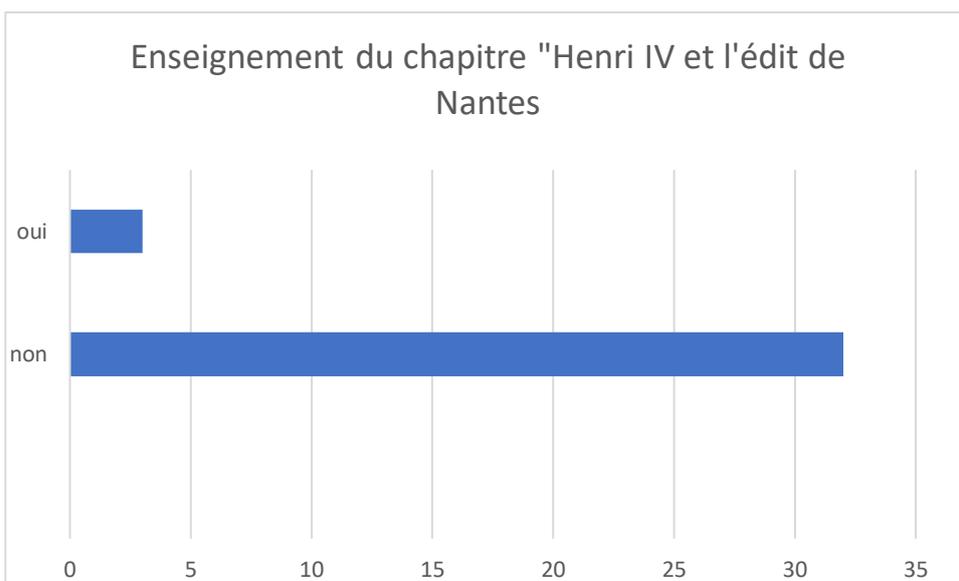
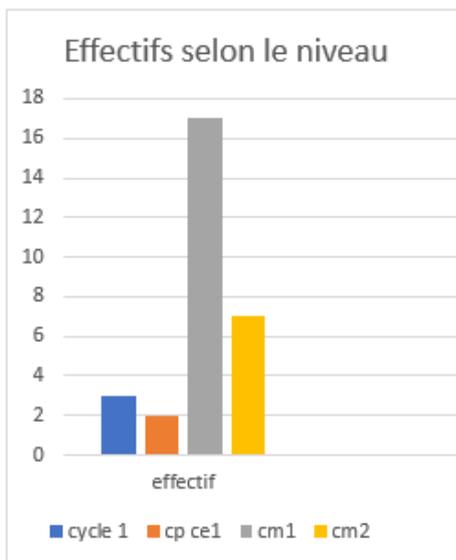
Question 6 : Avez-vous déjà eu des remarques des parents lorsque vous avez abordé ce sujet (guerre de Religion) ?

Question 7 : Si oui : pouvez-vous m'écrire un exemple ?

Question générale : cochez les religions que vous avez déjà abordé en classe en lien avec le programme d'histoire.

Question 8 : Avez-vous des réticences à aborder une religion lorsqu'elle est en lien avec la guerre?

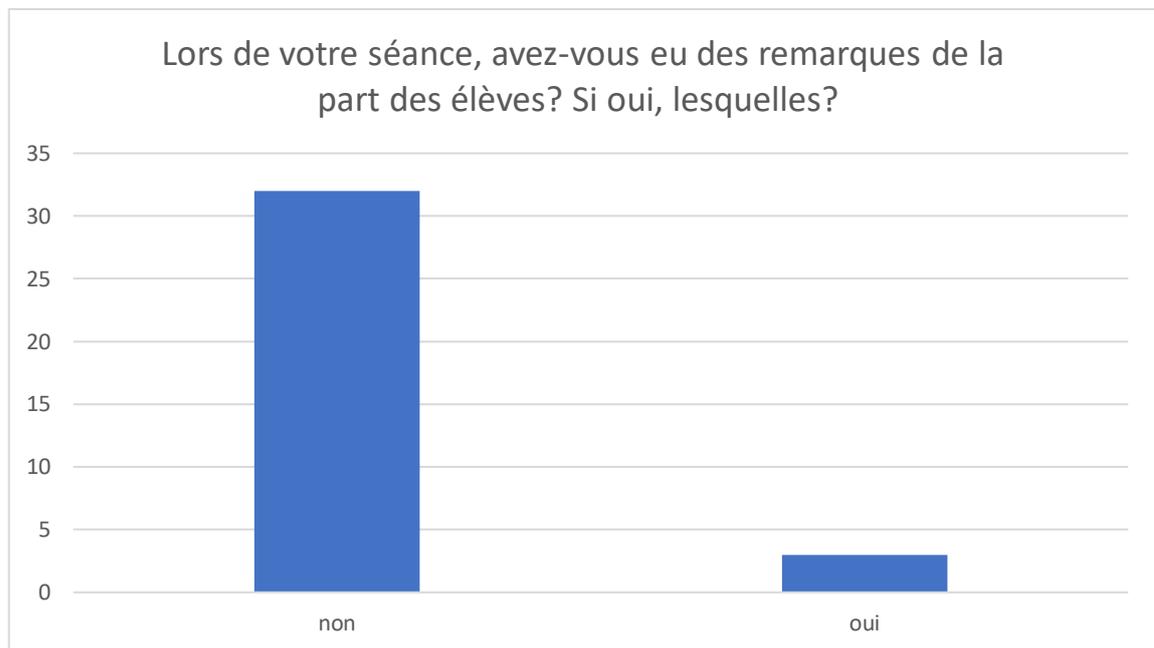
2. Les résultats sous forme graphique entre autres.



Recueil des réponses : avez-vous tout de même des réticences à aborder ce sujet? Lesquelles?					
Non, pas de réticences. (réponse la plus donnée)	Ne pas pouvoir répondre à leurs questions	Difficultés à enseigner l'histoire.	Difficultés par rapport au public en face : méconnaissance des faits religieux	Le regard des parents	La question de la laïcité

Recueil des réponses : Lors de votre séance, avez-vous eu des remarques de la part des élèves ?  
Si oui, lesquelles ?

Questions à propos des faits : pourquoi on-t-il fait ceci ? (réponse la plus donnée)	Des liens avec les situations géopolitiques actuelles	Des incompréhensions par rapport à l'intolérance religieuse.	Des remarques incluant la non-reconnaissance des autres religions que l'islam.
--	---	--	--



Avez-vous des réticences à aborder une religion lorsqu'elle est en lien avec la guerre ?

Non, car c'est au programme et donc justifié.	J'appréhende que des amalgames soit fait avec la géopolitique actuelle.	Des réticences à aborder la religion en elle-même à l'école
---	---	---

Les graphiques présentés ci-dessus m'ont permis de rédiger les analyses. Un récapitulatif de toutes les réponses se trouvent en annexe. Ils ont été réalisés par mes soins à partir des réponses récoltées.

### 3. Les analyses

J'ai été surprise par les réponses de ce questionnaire. En effet, les réponses ne sont pas celles auxquelles je pensais ! Les professeurs des écoles sont réticents à aborder le sujet des guerres de Religion à l'école parce que les élèves n'ont pas les acquis pour comprendre le chapitre. Très peu de professeurs font l'impasse sur les guerres de Religion dans le chapitre, ils ont conscience que c'est un épisode indispensable. Par rapport aux réticences, je me questionnais par rapport aux parents. Certains ont peur d'aborder le sujet des religions en général. Les professeurs connaissent les programmes scolaires et les appliquent. Ils ont même tendance à les utiliser pour se justifier. Certains professeurs m'ont fait part dans les réponses au questionnaire de remarques de parents d'élèves. Le mot laïcité est parfois mal compris des parents et le fait de parler de religions à l'école est mal vu. Parfois, cette réticence est retranscrite par les enfants qui montrent leurs intolérances, les mots d'une professeure sont forts « ils sont intolérants ». Les professeurs énoncent cependant l'une des raisons que je connaissais déjà pour l'avoir vécu : j'ai peur de ne pas savoir répondre aux élèves, qu'ils fassent des amalgames avec les situations actuelles, etc. Les peurs des professeurs ne sont pas en lien avec la préparation des séquences mais sur la pédagogie en classe. C'est-à-dire comment rebondir après certaines questions ou comment contrôler les paroles des élèves qui sont sceptiques.

#### C. Conclusion :

Dans l'ensemble les professeurs interrogés enseignent le chapitre « Henri IV » car ils respectent le programme du cycle 3. L'histoire est une matière très appréciée des professeurs car elle véhicule des valeurs, des connaissances qui éclairent le monde. Cependant, tout comme elle est adorée, elle peut être détestée par certains professeurs qui en ont peur. C'est un programme très dense et les chapitres sont parfois survolés ou découpés dans l'année. Ce chapitre n'est pas craint des professeurs pour son rapport à

la religion et la laïcité mais plutôt par la difficulté de l'enseigner. Les élèves sont très loin des faits religieux aujourd'hui, ce qui ajoute une complexité au thème. Ceci reste cependant un chapitre qui permet l'ouverture philosophique sur la tolérance et qui suscite chez les élèves beaucoup de questions.

### III. Une proposition de séquence sur le thème « Henri IV ».

#### A. Les fondements scientifiques proposés sous forme de plan

##### ▪ La naissance de la religion réformée.

###### ➤ Martin Luther et Jean Calvin.

En Europe, la religion chrétienne berce depuis Constantin la vie des hommes. Il est inconcevable de comprendre l'histoire des européens sans la relier à l'Eglise. Martin Luther en 1517 apparaît avec de nouvelles idées dans le Saint-empire romain germanique. Moine augustin, théologien également, il est très préoccupé par la question du Salut. Après plusieurs abus de l'Eglise, Martin Luther publie le 31 octobre 1517 95 thèses dans lesquels il dénonce ces abus de l'Eglise chrétienne romaine tout en reniant la suprématie du pape. En effet, la question des lettres d'indulgences provoque la colère de nombreux croyants. Il propose également une bible universelle : la lecture du livre sacré doit être accessible par tous. Tout ceci lui vaut d'être excommunié. La diffusion des idées Luthérienne en France facilite celle de Calvin. Jean Calvin, homme d'Eglise, fils d'excommunié fait d'abord des études de théologie puis des études de droit. Tout au long de sa carrière, il a rencontré des gens très humanistes dont des Luthériens. Sachant que ses idées n'allaient pas plaire au roi, il s'exile à Bâle d'où il traduit la bible en langue vernaculaire. Il publie en 1536 également son œuvre principale en latin Institution de la religion chrétienne contenant 6 chapitres avec les points essentiels de sa pensée (version en langue vernaculaire en 1541). Ce nouveau dogme se repend à partir de 1534 et surtout après 1540 avec la diffusion du protestantisme sous la forme presque exclusive du calvinisme en France.

###### ➤ Les nouveautés dogmatiques.

Cette question du salut est très importante. La vie étant dure, la mort très présente, l'hypothèse d'une vie après la mort reconforte les croyants. Les Hommes de la Renaissance veulent être au plus près de Dieu afin d'obtenir ce salut et sont prêts à payer

pour ceci, c'est l'affaire des lettres d'indulgences. Une indulgence est un droit du fidèle d'obtenir de Dieu une remise sur le nombre d'années de purgatoire. En effet, l'Eglise a besoin d'argent pour réaliser de grands travaux et commence à vendre ces indulgences aux croyants. C'est un des éléments déclencheurs de la Réforme protestante. Après ces nombreux questionnements, Luther pense que l'homme est perverti par le péché originel et que seul Dieu par sa miséricorde peut le sauver en lui donnant la foi. Seuls les élus bénéficient de la rémission de leurs pêchers et ont la certitude de leur Salut. Il n'est plus question d'indulgences pour obtenir le Salut, il est obtenu uniquement par la foi authentique du fidèle envers Jésus Christ. Dans ces 95 thèses, Luther rejette également l'autorité du Vatican et la hiérarchie de l'Eglise. Calvin va plus loin que Luther pour la question du Salut en affirmant dans Institution de la vie chrétienne que les âmes étaient prédestinées par Dieu au Salut ou à la damnation éternelle. La Réforme protestante se distingue de la confession catholique sur des points importants. Tout d'abord, la Bible est la seule source en matière de doctrine, toutes les traditions catholiques sont rejetées. Ils rejettent les cultes catholiques autour de la Vierge Marie et des saints. Il y a le rejet des sept sacrements qui permettaient d'avoir une vie pieuse et donc d'accéder au Salut. Les protestants ne reconnaissent que deux sacrements, le baptême et la Cène (Eucharistie). Ce sacrement consiste à boire le sang et manger le corps du Christ respectivement transformés par le principe de transsubstantiation en vin et pain. Les protestants refusent ce sacrement sous cette forme et appliquent le principe de consubstantiation.

➤ Les premières actions de l'Eglise contre la Réforme.

L'Eglise est très active contre les différentes formes d'hérésies. Le protestantisme à ses débuts est très vite réprimé par l'Inquisition ainsi que par les rois chrétiens. Dans le Saint-Empire romain germanique après de nombreuses répressions et batailles, la religion des habitants est celle du seigneur. Le principe *cujus regio, ejus religio* règle la question religieuse en Allemagne lors de la paix d'Augsbourg en 1555. En France, François Ier (1515 – 1547) et Henri II (1547-1559) appuient ces mouvements de répression contre toutes les autres formes de christianisme. Tout se fait dans le secret car Henri II est très impliqué dans la répression. Celle-ci s'accélère quand Jean Calvin donne l'ordre à partir de 1555 aux églises de se monter. C'est le début de la Réforme protestante, les croyants vont se montrer et s'organiser. Toute la France est touchée mais des régions le sont plus : du Languedoc à La Rochelle. Cette partie est nommée le

Croissant réformé. L'affaire de la rue Saint-Jacques est très importante car Henri II découvre qu'un bon nombre de ses nobles proches sont convertis. Il y a des nobles importants dont on retient le nom pour leurs implications : Louis 1<sup>e</sup> de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, Gaspard de Coligny neveu d'Anne de Montmorency, François d'Andelot. Ce sont des hommes d'armes très influents à la cour du roi de France. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon est également convertie. Toutes ces personnes très influentes s'unissent autour de Louis de Condé contre la répression. Le roi est très en colère lorsqu'il découvre la conversion de Gaspard de Coligny et la répression se durcit de jour en jour. En 1559, Henri II décède lors d'un tournoi. Son fils, François II est trop jeune pour prendre la succession et c'est donc une régence qui s'installe. Catherine de Médicis tient ce rôle mais les Guise, famille importante à la cour occupent une place privilégiée dans le conseil du roi. Ces deux frères sont des catholiques très conservateurs et engagés auprès de l'Eglise. On peut citer l'exemple de la conjuration d'Amboise, un épisode important pour les protestants et catholiques car la répression est très violente avec une exécution des conjurés, elle marque les esprits. Les nobles protestants vont tenter d'éliminer les Guise du pouvoir. Après la mort de François II, Charles IX monte sur le trône avec Catherine de Médicis comme régente en 1560.

- Le début des guerres de Religion : un conflit religieux.

- Explication des trois premières guerres de Religion.

Avec la régence de Catherine de Médicis et donc l'éviction des Guise, le clan protestant est prêt à mettre en place des actions pacifistes afin que le roi arrête les persécutions. Le système des doléances est mis en place à partir du 15 juin 1561. C'est-à-dire que les calvinistes font parvenir au roi et à la régente des requêtes. Dans ces doléances sont demandées la liberté de conscience et de culte au sein du Royaume. C'est un processus très long où durant un an les deux clans tentent de s'accorder mais c'est un échec à chaque fois car personne ne veut faire de concessions. Le triumvirat catholique fait pression sur Catherine de Médicis mais elle ne veut pas de guerre civile et résiste. Elle publie par l'intermédiaire de son fils Charles IX l'Edit de Janvier le 17 janvier 1562 qui donne aux Réformés français le droit de vivre légalement dans le Royaume de France et accorde aux protestants le droit de pratiquer leur culte à l'extérieur des murailles. Cette faveur est mal vécue par les catholiques. La situation dans le royaume est extrêmement

tendue, le massacre de Wassy déclenche les hostilités. Le dimanche 1er mars, le duc de Guise en allant à Paris apprend qu'un culte protestant se déroule dans l'enceinte d'une ville sur ses terres. Le duc envoie ses troupes mais elles sont très mal accueillies par les protestants, l'altercation dégénère. C'est un véritable massacre pour les protestants avec des femmes et des enfants décédés. C'est un événement important dans les guerres de Religion car beaucoup de protestants sont arrêtés puis soit envoyés en prison soit condamnés à mort. Le clan protestant, encore sous le choc de l'évènement s'organise afin de pouvoir se défendre. Une véritable organisation prend forme dans le clan huguenot. Le mot huguenot désigne des choses relatives à l'action politique et militaire de la part des protestants. Les protestants s'arment et les guerres de Religion débutent avec la prise de la ville d'Orléans en avril 1562. Les trois premières guerres sont des affrontements militaires dans un but religieux. Les huguenots se défendent contre l'oppression royale. L'armée royale a à sa tête le Triumvirat ainsi qu'Antoine de Bourbon. Par rapport aux huguenots, l'armée royale en nombre est plus puissante et surtout mieux équipée et professionnelle. Cependant, durant la première guerre de Religion, l'armée protestante touche le camp adverse en tuant Antoine de Bourbon. Les combats sont étendus de 1532 à 1570. La première guerre dure de mars 1562 à mars 1563 et se conclue par l'édit d'Ambroise en mars 1563. La deuxième guerre se déroule de septembre 1567 à mars 1568 et la troisième guerre d'août 1568 à août 1570 conclue par l'édit de Saint-Germain en août 1570. Entre ces guerres, des périodes de paix sont instaurées par des édits, ce sont des édits de pacifications, ils sont là pour arrêter les combats. Les conditions de paix sont souvent similaires avec une amnistie générale, on ordonne l'oubli. À chaque fois, le roi octroie la liberté de conscience mais la liberté de culte dans les édits est toujours encadrée. À Paris le culte est toujours interdit par exemple mais partout en revanche le catholicisme est rétabli. Aucun édit de pacification n'est jamais entièrement appliqué. Les protestants ne sont jamais rassasiés et demandent toujours plus de libertés.

➤ Le massacre de la Saint-Barthélemy.

Afin d'arriver à la paix, le roi promet à Coligny de le protéger lors de son retour à Paris et le réintègre au conseil du roi. Catherine de Médicis pense quant à elle à un moyen plus pacifiste d'enraciner la paix de Saint-Germain. La reine-mère entre en communication avec Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri de Navarre. Des discussions sont enclenchées afin de marier Henri de Navarre et Marguerite de

Valois, sœur de Charles IV. Ce mariage permettrait dans l'esprit des deux femmes d'instaurer un climat de paix. Le mariage est un sacrement dans la religion catholique et représente beaucoup pour le roi ainsi que ses partisans. C'est un acte très important car Henri de Navarre est protestant et donc c'est un mariage interconfessionnel. Le mariage est fixé au 18 août 1572 dans Notre de Dame de Paris. Henri de Navarre n'entre pas dans la cathédrale mais il est remplacé par un de ses fidèles catholiques, il épouse Marguerite de Valois par procuration. Tous les chefs du parti huguenot sont à Paris pour fêter le mariage durant quatre jours. Tout se déroule très bien jusqu'au 22 août 1572. En sortant du conseil du roi, Coligny est touché par un coup d'arquebuse et est gravement blessé. On le transporte dans son foyer et le roi vient le visiter. Le 23 août au soir, le roi réuni un conseil secret. Le conseil prend la décision d'exécuter les chefs huguenots, le roi sait où chacun loge. Le massacre se passe dans la nuit du 23 août au 24 août et seuls deux chefs sont sauvés en échange de leurs conversions au catholicisme : Henri de Navarre et Henri de Condé. C'est un évènement d'une très grosse violence et très surprenant. En effet, le roi avait promis de protéger les protestants venus célébrer le mariage de sa sœur. Quand la population catholique de Paris vit les soldats tuer les chefs huguenots, un massacre a lieu et en tout, il y a 3 000 morts dans la capitale. Ce qui fait l'ampleur du massacre de la Saint-Barthélemy, c'est la mort du peuple et non des chefs. En tout en France, on atteste de 10 000 morts. C'est un évènement connu des guerres de Religion et qui suscite beaucoup de débats historiographiques. En effet, des controverses existent sur le but de Charles IX.

➤ La politisation du conflit.

Après le massacre, les huguenots ont une pensée monarchomane. Le massacre a d'autres conséquences, le système politique protestant se concrétise et se solidifie. C'est également une rupture de génération, les derniers chefs meurent et une nouvelle génération prend la guerre en main. On atteste de l'échec de la politique de Catherine de Médicis avec ce mariage qui aboutit à la 4ème guerre de Religion. Cette 4ème guerre de Religion s'achève en 1573 après l'édit de Boulogne sur un échec de la monarchie. Les guerres de Religion par la suite deviennent réellement des affrontements politiques, des guerres civiles plutôt qu'une défense d'idéaux religieux. La 5ème guerre de Religion se produit à l'initiative d'un parti, un parti pluriconfessionnel. D'un côté le clan du roi catholique et de l'autre celui des Malcontents composés de protestants et de catholiques (dirigé par les Montmorency, Henri de Navarre et d'Henri de Condé). Cette union

provient d'un mécontentement de nature politique en montrant du doigt la place de favoris des Guise et surtout la place du duc Henri de Guise. Cette guerre se termine par l'édit de Beaulieu le 6 mai 1576. Le duc d'Alençon (parti des malcontents) impose ses conditions au roi, favorables aux catholiques ainsi qu'aux protestants. L'édit de Beaulieu accorde l'exercice du culte réformé dans tout le royaume sauf à Paris et à la cour. En plus des conditions religieuses, des résolutions politiques sont prises avec la création d'une chambre mi-partie dans chacun des parlements avec autant de protestants et catholiques chez les juges. L'édit demande la réhabilitation des corps des morts de la Saint-Barthélemy. Cette décision en faveur des protestants déplaît aux catholiques comme les Guise et débouche sur la création de la ligue de Péronne avec à sa tête le roi Henri III. La ligue brise les conditions imposées par l'édit de Beaulieu et ceci débouche sur la 6ème guerre de Religion. On retrouve durant la 6ème guerre le clivage de la guerre civile protestants et catholiques. C'est à ce moment qu'Henri de Navarre devient Protecteur des Églises réformées de France et chef du parti huguenot. La guerre se finit par un nouvel édit, l'édit de Poitiers le 17 septembre 1577. Il rétablit la situation qui était présente avant l'édit de Beaulieu, c'est un net recul, la liberté de culte est levée. Durant cette longue période de paix, Henri III restaure l'autorité royale.

- Henri IV et l'édit de Nantes.

- Le problème de succession d'Henri III.

Un problème apparaît le 10 juin 1584 avec la mort du dernier héritier possible du trône. En effet, Henri III n'a pas d'enfant. Dans ces situations, le royaume se réfère aux différentes lois de succession telles que la loi de primogéniture et la loi salique. L'héritier du trône est alors un Bourbon, Henri de Navarre et le second, Henri, prince de Condé. Les deux possibles héritiers sont protestants. Il y'a également Charles X cependant, il est cardinal et ne peut régner. Les Guise s'opposent à cette montée sur le trône et montrent très vite leur hostilité. Henri III considère Henri de Navarre comme légitime mais il faut qu'il se convertisse pour qu'il puisse bénéficier de ses droits à la couronne. Une ligue s'organise autour des Guise avec à sa tête Charles X afin que le roi ne reconnaisse pas la légitimité d'Henri de Navarre, tout ceci est écrit dans le manifeste de Péronne. Les tensions montent et éclate en juillet 1585 la huitième et dernière guerre de Religion. Dans un même temps, il y a la montée d'un groupe de catholiques modérés qui ne considèrent pas la succession comme une question religieuse et qui ne suivent

pas les Guise. Ces Hommes, proches des Malcontents, recherchent la paix civile et une tolérance civile, ils agissent dans l'intérêt de l'État. Avec l'édit de Nemours en juillet 1585, c'est la capitulation d'Henri III qui se résout à accepter la victoire de la ligue et donc ne plus considérer Henri de Navarre et Henri de Condé comme des héritiers du trône. Les tensions deviennent tellement importantes et sont d'une telle violence qu'éclate dans la nuit du 12 au 13 mai 1588 la journée des barricades. Henri III et sa famille sont forcés de quitter la capitale sous la menace de la ligue dirigée par les Guise. En réponse, le roi demande l'assassinat des Guise le 23 et 24 décembre 1588 dans le château de Blois. Une guerre civile éclate à Paris et le roi n'est plus reconnu comme chef du royaume. C'est dans ce climat qu'Henri III meurt assassiné le 2 août 1589 en étant vu comme un tyran par les partisans de la ligue. Il y a une vacance officielle du trône. Le cardinal de Bourbon est reconnu comme roi par les ligueurs et devient Charles X.

➤ L'abjuration d'Henri IV et la reconquête du royaume.

Dans le même temps, Henri III avant de décéder avait reconnu Henri de Navarre comme héritier du trône. Henri de Navarre devient donc Henri IV, roi de France à la mort d'Henri III en 1589. Henri III désigne Henri IV comme le veut l'ordre de succession au trône. Après son sacre, Henri IV entre dans une logique de reconquête du royaume qui est sous le contrôle de la ligue. Il hérite d'un royaume divisé religieusement et politiquement avec une autorité royale affaiblie. La conversion d'Henri IV fait peur aux Huguenots car Henri de Navarre est le protecteur des Eglises Réformées or avec sa montée sur le trône et sa conversion, les protestants se sentent menacés. Trois éléments conduisent à la conversion d'Henri IV : la nécessité, la pression des catholiques royaux et des ligueurs. Sa conversion sert à la réunion du royaume. Cette conversion se nomme l'abjuration. L'abjuration d'Henri IV a lieu le 25 juillet 1593 à Saint-Denis. Pour de nombreux individus, le sacre est l'acte ultime permettant de passer cette fois définitivement du côté catholique et donc à Henri IV d'être officiellement devant Dieu roi. Après sa conversion, les nobles du royaume se rallient à lui petit à petit jusqu'à une pacification militaire dans le royaume.

➤ L'édit de Nantes.

Les protestants souhaitent obtenir de la part d'Henri IV un statut légal et négocient par le biais de leur système politique, via les assemblées. À plusieurs reprises, les représentants des assemblées font remonter des textes au roi demandant qu'il leur

accorde une loi permettant de vivre sereinement dans le royaume. Le roi ne les entend pas et les protestants préviennent le roi d'une possible prise d'armes. Après de nombreuses négociations et une pression forte sur le roi, l'édit de Nantes est signé le 30 avril 1598 avec les deux parties. Cet édit comporte 93 articles avec 56 articles particuliers ou secrets et deux brevets. Ce sont quatre textes qui doivent être enregistrés par le parlement. Dans cet édit, on trouve des clauses religieuses avec la restauration du catholicisme comme religion du royaume. L'édit prône un culte de concession, c'est-à-dire que l'édit concède aux protestants des lieux où ils pourront pratiquer le culte, deux par bailliage. L'édit instaure également le culte de fief, c'est-à-dire que la noblesse a le droit de pratiquer le culte sur ses terres, dans ses fiefs. Cependant, le culte protestant reste interdit à des endroits à Paris, à la cour, dans les armées. L'édit contient des clauses civiles censées instaurer relativement l'égalité civile entre catholiques et protestants car il fait des protestants des sujets comme les autres. Ceci implique une égalité civile et donc une également des charges et des places dans les emplois publics. Il y a la création de chambres de justices mi-parties à Bordeaux, Toulouse et Grenoble. Au parlement de Paris, on crée une chambre tripartite. Dans les autres parlements, les cas sont renvoyés directement dans les chambres mi-parties. Les protestants ont maintenant accès avec l'édit aux collèges, universités et hôpitaux, ce qui se faisaient de façon illégale avant. C'est la première fois qu'un pays chrétien reconnaît une minorité. C'est à la fois une innovation, une nouvelle conception politique pour élaborer la distinction entre la sphère religieuse, différenciation entre le citoyen et le chrétien. L'édit est perpétuel et irrévocable et il a deux principales conséquences : rétablissement de la paix civile et restauration de l'autorité royale. Cependant, c'est un édit dit de « tolérance » au sens du XVIème s. et reste très favorable aux catholiques. C'est une tolérance civile et non religieuse qui est instaurée dans le royaume de France avec l'édit de Nantes. L'édit de Nantes est d'ailleurs révoqué par Louis XIV le 18 octobre 1685 à Fontainebleau. La révocation de l'édit de Nantes découle d'une cohabitation difficile entre catholiques et protestants malgré le texte législatif. Pour conclure, Henri IV est assassiné par Ravailac le 14 mai 1610 alors qu'il était en carrosse dans Paris. Le régicide est alors jugé et écartelé sur la place de Grève. La mort d'Henri IV ouvre sur la création d'un mythe autour de sa personne, pacificateur du royaume, libérateur des protestants. Cependant, il est important de rappeler que l'édit de Nantes a suscité de nombreux questionnements sur sa véritable portée ainsi que sur l'objectif réel du roi.

## B. La séquence

<b>4 séances</b> <b>Niveau : CM1</b>	<b>Problématique de la séquence :</b>	<b>Objectifs de la séquence :</b>
<b>Domaine du socle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer.</li> <li>• Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre.</li> <li>• Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen.</li> <li>• Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine</li> </ul>	« Pourquoi et comment l'Édit de Nantes, proclamé par Henri IV au XVI <sup>ème</sup> siècle, permet-il de rétablir la paix en France ? »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre que le protestantisme découle du christianisme.</li> <li>• Comprendre l'ampleur des guerres de Religion catholique/protestant au XVI<sup>ème</sup> siècle.</li> <li>• Comprendre l'implication d'Henri IV dans la pacification du royaume avec l'édit de Nantes.</li> </ul>

**Attendus de fin de cycle travaillés :** comprendre que le passé est source d'interrogation, mettre en place des repères historiques communs, comprendre que le monde d'aujourd'hui et la société contemporaine sont les héritiers de longs processus, de ruptures, de choix effectués par les femmes et les hommes du passé, se confronter à des sources historiques, élaborer des représentations globales des mondes explorés.

<b>Séance 1</b> <b>Problématique de la séance :</b> Qu'est-ce que le protestantisme ?	<b>Objectif de la séance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre que le protestantisme se construit en opposition au catholicisme.</li> </ul> <b>Durée : 50-60 min</b>
<b>Description de la séance :</b>  Cette séance introduit le thème « Henri IV et l'édit de Nantes ». Le professeur est chargé en début de séance de placer dans le temps le thème à l'aide d'une frise chronologique (il se place à la suite des thèmes « Louis IX » et « François 1 <sup>er</sup> ». Il s'agira dans cette première séance de parler des religions présentes au XVI <sup>ème</sup> siècle avec principalement la naissance du protestantisme. Cette question religieuse est majeure pour bien aborder les guerres de Religion et pouvoir comprendre les enjeux du thème. A l'aide des documents cités ci-dessous, les élèves doivent réinvestir les connaissances autour de la religion catholique et sa place dans la société et construire par opposition le protestantisme. Les élèves en lisant les	

documents rencontrent des notions qu'ils connaissent déjà en lien avec le thème « Louis IX). Le but de cette séance n'est pas d'enseigner de manière théologique les deux religions mais d'étudier le fait religieux en histoire. Les documents sont ici pour apporter des connaissances sur l'histoire des religions. Le professeur écrit au tableau les informations importantes que relèvent les élèves puis il s'en sert pour réaliser une trace écrite (recopiée sur une feuille ou dans le cahier d'histoire par les élèves pour conserver une trace de la réflexion).

Documents utilisés :  
(annexe 3)

- Portrait peinture Martin Luther + légende (biographie rapide) et portrait peinture Jean Calvin + légende (biographie rapide)
- « La vente des indulgences », gravure sur bois, 1521
- Martin Luther d'après Thèse sur la vente des indulgences, 1517.
- Photo intérieure d'une église.
- Peinture du sacre d'un roi antérieur à Henri IV.

## **Séance 2**

### **Problématique de la séance :**

Pourquoi les Français connaissent-ils des guerres civiles en France au XVIe siècle

### **Objectif de la séance :**

- Comprendre l'ampleur des guerres de Religion catholique/protestant au XVIème siècle.

**Durée : 50-60 min**

### **Description de la séance :**

Pour introduire et débiter la séance, le tableau *le massacre de la Saint-Barthélemy* de François Dubois est présenté aux élèves. Un moment d'observation suit la présentation du tableau par le professeur des écoles. Les élèves émettent des hypothèses sur ce qui se déroule sur ce tableau. Le PE note les hypothèses les plus pertinentes afin de les conserver pour la fin de la séquence. Ensuite, le professeur des écoles présente le tableau, l'auteur et surtout l'évènement. Ceci permet d'enchaîner sur les guerres de Religion et d'introduire le personnage d'Henri IV comme roi de Navarre, chef du camp protestant. Les élèves ayant déjà rencontré les termes catholique et protestant ainsi que leurs sens, ils peuvent réaliser des hypothèses en rapport. Le professeur apporte un certain nombre de connaissances afin de bien contextualiser le tableau. Les élèves pour se rendre compte de l'ampleur et de la longueur des guerres de Religion vont travailler sur plusieurs documents et avoir une réflexion commune afin d'en tirer les informations et créer en commun la trace écrite. Cette séance permet d'aborder le personnage de Catherine de Médicis et son rôle durant les guerres de Religion comme le suggère les programmes.

Documents utilisés : (Annexe 4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• François Dubois, <u>le massacre de la Saint-Barthélemy (1582)</u></li> <li>• <u>La michelade de Nîmes</u>, Franz Hogenberg</li> <li>• Carte du royaume de France au temps des guerres de Religion (croissant réformé)</li> <li>• Arbre généalogique Henri II</li> </ul>
------------------------------------	--

<p><b><u>Séance 3</u></b></p> <p><b><u>Problématique de la séance :</u></b> De quelle manière Henri IV rétablit-il la paix dans le royaume ?</p>	<p><b><u>Objectif de la séance :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre l'implication d'Henri IV dans la pacification du royaume avec l'édit de Nantes.</li> </ul> <p><b><u>Durée : 60-65 min</u></b></p>
<p><b><u>Description de la séance :</u></b></p> <p>Les élèves avec les deux séances auparavant détiennent les connaissances politiques, religieuses des guerres de Religion et peuvent maintenant comprendre les enjeux de l'édit de Nantes et la place importante d'Henri IV dans l'histoire de la monarchie française. Introduit plusieurs fois dans les séances précédentes, Henri IV est connu des élèves pour ses qualités de militaire et chef des protestants. Dans cette séance, une biographie d'Henri IV est construite pour lui attribuer ses attributs de roi de France ainsi que les caractéristiques majeures de son règne. L'étude d'un extrait de l'édit de Nantes permet d'aborder la tolérance religieuse instaurée dans le royaume ainsi que la paix militaire. Les réussites économiques et la reconquête du royaume par le roi et son ministre Sully seront abordés oralement. L'assassinat du roi est également une caractéristique importante du règne d'Henri IV. L'édit de Nantes et l'assassinat du roi par Ravaillac permettent d'ouvrir sur la tolérance en EMC. En effet, cette paix est momentanée.</p>	
Documents utilisés : (annexe 5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait de l'édit de Nantes</li> <li>• <u>Assassinat d'Henri IV et arrestation de Ravaillac le 14 mai 1610</u>, huile sur toile de Charles-Gustave Housez</li> <li>• <u>Portrait Henri IV</u>, François Quesnel (environs 1600)</li> </ul>

### C. Les critiques possibles

J'ai pu faire cette séquence en classe dans un milieu rural lors de mes précédents stages. Je souhaitais mettre en place cette séquence dans ma classe cette année en milieu urbain pour observer les différences cependant je ne suis pas parvenue à faire ce thème

dans les temps du rendu mémoire. Je me base donc pour ces critiques sur mon ressenti ainsi que sur la lecture par d'autres professeurs des écoles et maîtres formateurs.

L'un des premiers constats que j'ai pu faire est lié à la religion chrétienne. Les élèves en Cm1/Cm2 malgré un cursus ordinaire en histoire n'avaient que très peu de connaissances sur le lien entre le roi et la papauté ou encore l'importance de la religion et du salut pour les croyants. C'est un point qu'il a fallu expliquer clairement aux élèves avant de reprendre ce thème « Henri IV ». Il faut dès les premières secondes adapter son vocabulaire à des élèves qui ne savent pas ce que signifie croire en dieu. C'est une chose que je ne savais pas avant de débiter ce mémoire et ma séquence.

Après avoir discuté avec plusieurs professeurs des écoles qui exercent depuis plusieurs années en CM1, je me suis rendu compte que ma séquence était peut-être trop axée sur la chronologie. Il est possible de faire une séquence thématique regroupant par exemple « la place de la religion de Clovis à Louis XIV ». Ceci permet d'aborder plusieurs notions essentielles en Cm1 : la place du roi, la construction du royaume, la place de la religion auprès du roi mais également dans la société, les différentes religions (chrétienne, musulmane, protestante, catholique... voire d'autres suivant les documents que l'on veut aborder). Ceci suppose cependant de très longues séquences sur une période et une connaissance de la chronologie par les élèves. Il est également possible d'aborder la construction du royaume de Clovis à Louis IX pour ensuite approfondir la place de la religion de Louis IX à Henri IV. La progression est très difficile à terminer en classe de CM1, il est impossible de balayer tout le programme en parlant durant 4 séances de personnages ou de notions. Ce que j'ai appris des conseils de mes confrères, c'est qu'il faut arriver à faire des thèmes transversaux.

## **Conclusion générale :**

Avec ce travail, j'ai pu me plonger pendant deux ans dans des recherches autour de l'enseignement des faits religieux dont les guerres de Religion. J'ai pu constater que les écrits autour de cette problématique relèvent fréquemment de l'histoire des religions. C'est une interrogation récente comme j'ai pu le montrer imposée par l'éducation nationale qui impose depuis 2005 l'enseignement des faits religieux à travers les programmes scolaires. Lorsque l'on a une formation d'historien aborder l'Histoire sans parler des faits religieux nous paraient impossible mais ce n'est pas le cas de tous. A partir de mon sondage, j'ai remarqué que certains avaient peur suivant les zones géographiques d'aborder ces thèmes ou que d'autres considéraient

que les guerres de Religion ne sont pas au programme. La question religieuse, notamment les différences religieuses entre plusieurs confessions, sont difficiles à nuancer devant les élèves. Cependant, ce sont des « éléments essentiels » pour la bonne compréhension de la chronologie. Il est important comme je l'ai précisé d'apporter la définition s'il y a récalcitance de la part des enfants, parents voire même enseignants des termes « faits religieux » et ce qu'ils englobent. Il ne s'agit pas de faire des cours de théologie ou de mettre en avant une religion plus qu'une autre. Il s'agit d'apprendre des faits relatifs à la religion qui ont été étudiés par des chercheurs et qui constituent une importante cruciale dans l'histoire du monde par exemple : les guerres de Religion, la place de la religion dans la société médiévale, etc... Ma séquence propose une partie totalement dédiée aux professeurs des écoles qui souhaitent se remettre à niveau sur ces questions religieuses. Il ne faut pas oublier que les enseignants du primaire peuvent venir de n'importe quel cursus et avoir des spécialités très lointaines de l'histoire. Ceci créer malheureusement des adultes fassent à des élèves qui ont peur : peur de ne pas pouvoir répondre à leurs questions. Beaucoup d'enseignants ont répondu ceci lors de ma deuxième phase de questionnaires. Ils ne sont pas assez à l'aise avec les sujets religieux et les guerres de religion pour enseigner sans craintes ce thème houleux. Je me suis d'ailleurs remise à leur place lors du travail de recherche autour de la source d'Agrippa d'Aubigné. J'ai dû me replonger de nombreuses heures dans des termes que je ne comprenais pas, des protagonistes écrits sous plusieurs noms et une chronologie parfois floue. Cependant, grâce à des lectures ciblées j'ai pu éclairer cet extrait pour répondre à ma problématique. Les assemblées ont été pour les huguenots une véritable voie/ voix pour se faire entendre du roi. Ils souhaitent la liberté de culte dans le royaume par tous dont les ligueurs. Ces rassemblements de nobles protestants pour rédiger des cahiers au roi prouvent qu'ils ont été utiles avec la ratification de l'édit de Nantes en 1598. Depuis l'assemblée de Mantes en 1593, les réformés n'ont cessé de se réunir et de présenter des doléances à Henri IV. Ces demandes n'ont pas suscité chez le monarque beaucoup de compassion envers ses anciens coreligionnaires. Henri IV à travers ses réponses montre qu'il souhaite négocier avec les deux confessions et ne pas favoriser les huguenots. Agrippa d'Aubigné voit ceci comme une trahison après l'abjuration de son ancien compagnon pour la place sur le trône. Son animosité contre le roi se ressent dans le tome IX (extrait que j'ai étudié) notamment sur la négociation de l'édit de Nantes et la place des ligueurs auprès du roi. Il voit d'un mauvais œil les faveurs accordées à ses anciens ennemis. L'édit de Nantes appelé aussi édit de tolérance n'est en rien tolérant pour Agrippa d'Aubigné, il est très néfaste pour les réformés. Ces longues années de rassemblements ont contribué à la négociation des articles de l'édit mais également à la création d'un état dans l'état. Les huguenots ont trouvé une force

d'organisation durant ce temps : le serment d'union les ressoude et l'organisation est retrouvée avec des représentants par province.

Pour conclure, l'enseignement des faits religieux est un sujet épineux où la recherche se construit de jour en jour. Très prisé par les chercheurs en histoire des religions, le sujet tend à être de plus en plus étudié par les sciences de l'éducation. Il serait bien évidemment intéressant de faire une étude à grande échelle auprès des professeurs des écoles de cycle 3 afin de les aider, de les accompagner. L'enseignement des faits religieux est trop peu étudié à l'école primaire alors que c'est dans ces classes que se construit toute la chronologie que les élèves approfondissent durant toute leur scolarité quel que soit le cursus.

# Annexe 1 et annexe 2 : tableaux récapitulatifs des sondages 1 et 2 (ils sont disponibles sur ce [lien](#))

Horodateur	Quel niveau avez-vous?	Depuis combien d'années	Avez-vous en charge l'his	Si non, pourquoi?	Concernant la partie "le te et plus particulièrement la Si vous ne vous sentez pas à l'aise, pourquoi?"
31/12/2019 15:35:40	CE2 CM1		0 non		
31/12/2019 16:55:36	Cm2	30 ans	oui	Partage entre histoire et les sciences	
31/12/2019 17:34:14	Cm1-cm2	30 ans	oui		Je fais cette année la pari oui
31/12/2019 17:34:29	Cm1-cm2	30 ans	oui		je le suis mais j'ai un dout oui non
31/12/2019 18:15:07	Cm1 cm2		4 oui		je le suis mais j'ai un dout oui oui
31/12/2019 19:17:07	CM1	15 ans	oui		oui non
31/12/2019 20:50:15	CM1 CM2	14 ans	oui		je le suis mais j'ai un dout oui oui
31/12/2019 23:41:45	Cm1		17 oui		non, il est trop long alors j oui
01/01/2020 10:13:41	CE2/CM2		10 oui		je le suis mais j'ai un dout oui oui
01/01/2020 15:41:41	Cm1cm2	19 ans	oui		oui oui
01/01/2020 18:06:04	Ce2	5 ans	non	Temps partiel	oui oui
02/01/2020 07:52:40	Cm2		26 oui		non, il est trop long alors j oui
02/01/2020 10:14:23	cm1 cm2	19 ans	non	déclassement des CM j'ai confié cette matière à ma collègue pour les CM1	
02/01/2020 15:44:55	Ce2 cm1	4 mois	non	J'ai préféré choisir les scis Je n'enseigne pas les sciences	
03/01/2020 15:22:52	cm1 2		15 oui		je le suis mais j'ai un dout oui
05/01/2020 10:09:57	CM2		35 oui		Je poursuis le travail de l oui
05/01/2020 10:55:43	Cm1 cm2		5 oui		je le suis mais j'ai un dout oui

Horodateur	Dans quel(s) niveau(s) et Enseignez-vous les qu'en Si non, pourquoi ?	Si oui : avez-vous tout de Lors de votre séance, avr Avez-vous déjà eu des re Si oui : pouvez-vous m'éc question générale : coche Avez-vous des réticences à aborder une religion lorsqu'elle est en lien avec la guerre?				
05/04/2020 17:07:59	Pa ns je cm2	oui	La réponse est forcément Non	Non	non	religion chrétienne, religo Ça va mais j'apprends un peu que des amalgames soient fait avec la géosiffaue actuelle
05/04/2020 18:24:11	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
05/04/2020 18:31:59	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
05/04/2020 19:08:46	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
05/04/2020 19:20:54	P8-M8	Non	Je n'enseigne pas Henri IV...	Non	non	
05/04/2020 19:20:18	CE2-CM1	oui	Henri IV est un grand roi, immense par son talent et ses idées. Grand ami de l'oui	Non	non	religion musulmane
05/04/2020 20:47:39	P8-M8	Non	Ce n'est pas au programme	Non	non	
05/04/2020 21:09:39	CE2-CM1	Non	Je ne fais pas Histoire, Bory c	Non	non	
05/04/2020 22:17:49	CM1	oui	Aucune réticence	non	non	religion chrétienne, religo Non aucune réticence, bien sûr il faut remonter au contexte historique et parler de faits mais aucun problème à ce jour où pourtant j'exerce dans un milieu social très religieusement mix
06/04/2020 02:33:53	CM1-CM2	oui	Certains parents sont très regardant sur ces thèmes	oui	non	religion chrétienne, religion catholique, religion protestante, religion musulmane, religion orthodoxe, religion juive
06/04/2020 04:38:01	CE2-CM1	oui	Ne pas être capable de ré La grande question est lo	non	non	religion chrétienne, religo Non
07/04/2020 08:58:19	CM1	oui	Non je n'ai pas de réticen Oui mais plus des remarq	non	non	religion chrétienne, religo Non cela fait partie de l'histoire
07/04/2020 16:18:49		oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
07/04/2020 22:28:31	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
09/04/2020 22:27:48	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
09/04/2020 23:02:05	CM1-CM2	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 08:08:42	CM1	oui	Non	Non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 10:03:42	CM1-CM2	oui	Ça peut être difficile selon	Moi je ne crois pas, moi je oui	L'école est laïque	religion chrétienne, religo Non, toujours en lien avec l'histoire
10/04/2020 17:42:17	CM1-CM2	oui	La question de la laïcité p	Non	non	religion chrétienne, religo Non j'ai des réticences à aborder la religion en elle-même à l'école
10/04/2020 18:19:17	CM1	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non, je ne parle que de faits, pas de parti pris
10/04/2020 18:44:23	CE2-CM1	oui	Non	Oui : incompréhension de non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 18:47:22	CM1-CM2	oui	Non pas du tout	Pourquoi les catholiques ? non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 19:39:25	CM1-CM2	oui	Aucune	non	non	religion chrétienne, religo Non aucune, cela fait parti de l'histoire.
10/04/2020 20:08:32	CM1	oui	Aucune	Non	non	Non aucune, cela fait parti de l'histoire.
10/04/2020 21:38:50	CM1-CM2	oui	Non aucune	Non pourtant je suis en ar	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 22:02:32	Remplacement	oui	Difficulté à enseigner l'histoire	non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 22:29:07	CM1-CM2	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non
10/04/2020 22:58:39	CM1	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non, tant que c'est dans le programme
10/04/2020 23:08:15	CM1-CM2	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non
11/04/2020 08:12:38	Op ce cm	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non
11/04/2020 08:57:52	CM1-CM2	oui	pas de réticences	non	non	religion chrétienne, religo absolument pas
11/04/2020 09:10:18	CM1	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non
11/04/2020 11:17:24	CM1-CM2	oui	Non	Mes élèves sont tous mi	non	religion chrétienne, religo Non. Le programme avant tout
11/04/2020 13:37:36	CM1	oui	Non	non	non	religion chrétienne, religo Non
12/04/2020 18:39:49	CM1-CM2	oui	Non car ça s commente l	Non	non	religion chrétienne, religo Non

## Annexe 3 :

La vente des indulgences », gravure sur bois, 1521.



Portrait de Martin Luther



« En 1517, **un moine allemand**, Martin Luther, dénonce certaines pratiques catholiques. Il **souhaite une réforme de l'Eglise**. Les croyants qui sont d'accord avec lui sont appelés **protestants**. Ses idées se diffusent dans l'Empire **allemand** puis en **Europe**. »



Photo intérieure de l'église de St germain-les-arlay

Martin Luther d'après Thèse sur la vente des indulgences, 1517.

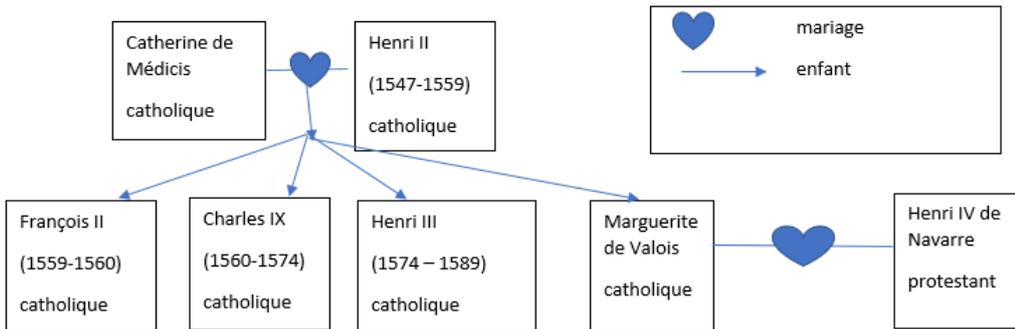
« Pourquoi le pape, dont le sac est aujourd'hui plus gros que celui des plus riches, ne construit-il pas au moins cette Basilique de Saint-Pierre avec son propre argent, **plutôt qu'avec l'argent des pauvres fidèles** ? L'homme n'a pas besoin **d'acheter le paradis**, Dieu le sauve dès sa naissance. »



Le couronnement de Charles Quint par le pape Clément VII dans la cathédrale de Bologne.

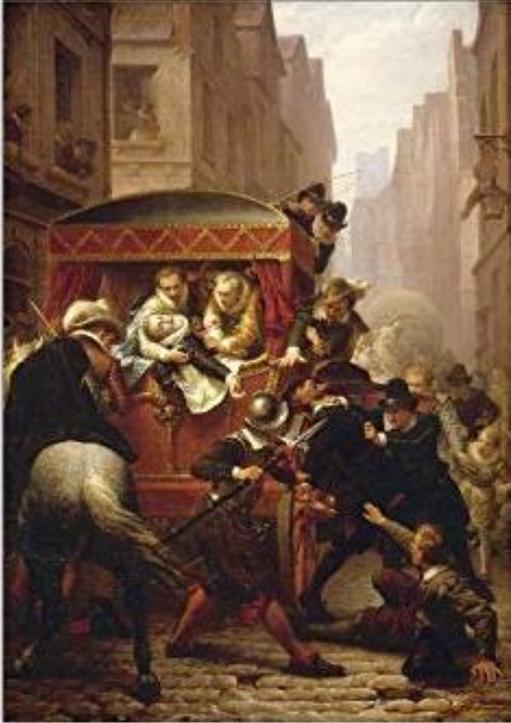


*Arbre généalogique des rois de France.*



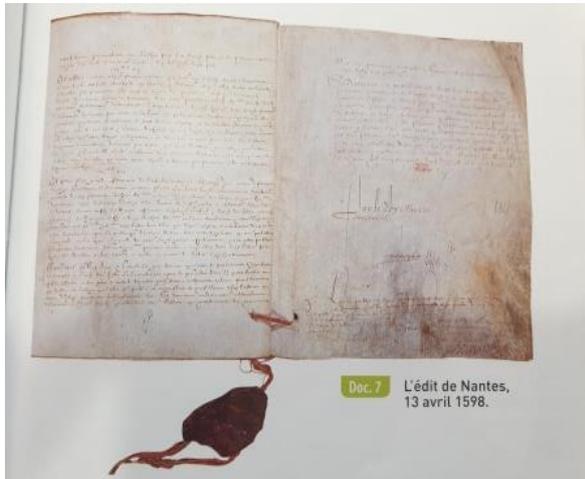
## Annexe 5:

Assassinat d'Henri IV et arrestation de Ravailiac le 14 mai 1610, huile sur toile de Charles-Gustave Housez.



Portrait d'Henri IV en cuirasse et panache blanc, roi de Navarre (1553-1640), vers 1610, huile sur toile.





Nous avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée<sup>1</sup> de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, battus, ni obligés à faire quelque chose [...] contre leur conscience.

[...] Nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville [...] l'exercice de ladite religion pourra se faire publiquement par tous ceux qui y voudront aller.

Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, dans les hôpitaux et les léproseries<sup>2</sup>.

D'après l'édit de Nantes promulgué par le roi Henri IV en 1598.

## **Bibliographie partie 1 :**

### **Source :**

Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle T.9 1594-1602*, textes littéraires français, André Thierry, éditions Droz, Genève, 1995.

### **Ouvrages généraux :**

CHAUNU Pierre, *Le temps des Réformes*, Paris : Fayard, 2003 (pour la dernière édition).

DAUSSY Hugues et BOISSON Didier, *Les protestants dans la France moderne*, Paris : Belin, 2006.

LE ROUX Nicolas, *Les guerres de religion (1559-1629)*, Paris : Belin, 2009.

Schrenck Gilbert, *Bibliographie des écrivains français : Agrippa d'Aubigné*, Rome ; Paris : Memini, 2001.

### **Ouvrages spécifiques :**

BELY Lucien, 10. L'avènement d'Henri IV et la coexistence confessionnelle (1589-1598). Dans : , L. Bély, *La France moderne, 1498-1789* (pp. 211-222). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France, 2013.

DAUSSY Hugues, *Les huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève : Droz, 2002.

DAUSSY Hugues, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève : Droz, 2014.

GARRISSON Janine, *L'édit de Nantes*, Fayard, 1998

GREENBERG M, *Agrippa d'Aubigné's Histoire Universelle : theatrical rhetoric and protestant propaganda* , Kentucky Romance Quarterly, IV, 1977.

Jouanna, A. (2012), 40. La résignation à la tolérance (1594-1598). Dans : , A. Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, 1483-1598* (pp. 633-648). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte : La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris : Fayard, 1989.

THIERRY André, *Agrippa d'Aubigné : auteur de l'Histoire universelle*, Lille : Presses universitaires de Lille, 1982.

WYNN M.M, *Agrippa d'Aubigné Huguenot historian*, thèse de Ph.D. The Ohio State University, 1958.

**Dictionnaire :**

JOUANNA Arlette (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris : R. Laffont, 1998. (Collection Bouquins)

**Articles :**

MARTYSHEVA Lana, *Représenter un événement : L'abolition romaine d'Henri IV (1595)*, *Revue Mabillon*, tome 25 (2014), p. 231-264.

## **Bibliographie partie 2 :**

### **Ouvrages spécialisés :**

F. Audigier, N tutiaux-Guillon, *Regards sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique à l'école élémentaire, « didactiques, apprentissages, enseignements »*, Lyon, INRP, 2004.

FALAIZE Benoît, *L'histoire à l'école élémentaire depuis 1945 : récapitulation de l'histoire à l'école primaire*, collection histoire, PU de Rennes, 2016.

FALAIZE Benoît, *Enseigner l'histoire à l'école : donner goût et interroger le passé pour faire sens aujourd'hui*, Paris, éditions Retz, 2015.

De Cock Laurence, *Sur l'enseignement de l'histoire : Débats, programmes et pratiques du XIXe siècle à aujourd'hui*, édition libertalia, 2018

Articles :

### **Rapport :**

DEBRAY Regis, *L'enseignement du fait religieux à l'école*, 2015.

JOUTARD Philippe, *enseignement des religions à l'école*, 2001.

LOISON Marc (dir), *Les obstacles à l'enseignement de l'histoire et à la structuration du temps à l'école primaire*, IUFM Nord pas de Calais, 2006.

### **Articles :**

Ouellet, F. (2002), L'enseignement du fait religieux dans l'école publique ? Carrefours de l'éducation, 14(2), 40-58. doi:10.3917/cdle.014.0040.

### **Manuels scolaires :**

*Citadelle*, Histoire-Géographie CM1, hachette, Livre élève + guide pédagogique, 2016.

*Magellan* - Histoire-géographie-emc cm1, éditions hatier, livre de l'élève + guide pédagogique, 2018

*Odysséo Histoire Géographie Histoire des arts CM1*, éditions magnard - Livre de l'élève + livre du professeur, 2014.

**Outils scolaires :**

BORRONI Nathalie, *Explorer l'Histoire au CM, éditions génération 5*, 2016

EVARD-MANCEAU Isabelle, REMOND Jean-Pierre, *Histoire à revivre tome 2*, Accès éditions, 2016.

FALAIZE Benoît, BOUTEVILLE Elsa, *Histoire CMI*, éditions Retz, 2016

**Liens Eduscol :**

*Fiche ressource temps des rois*, 2015 : ([lien direct](#))

*Programmes scolaires cycle 3*, rentrée 2018 : ([lien direct](#))

## **Résumé du mémoire :**

L'enseignement des guerres de Religion en cycle 3 est inscrit dans les programmes scolaires. Ce travail fournit une séquence clé en main aux professeurs des écoles qui se retrouveraient perdu. Il contient également toutes les recherches faites en amont pour construire cette séquence. Tout d'abord une analyse du tome 9 de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné *Histoire universelle* qui permet de mettre en lumière le rôle crucial des assemblées huguenotes dans les négociations de l'édit de Nantes. La lecture de cette partie peut éclairer les personnes qui souhaitent apprendre ou réviser le rôle de chacun dans la rédaction de cet édit enseigné en cycle 3. Il était impossible de rédiger un travail sur un fait religieux sans recherche autour de cette notion que l'éducation nationale met en avant depuis 2005.

**Mots-clés (au moins 3) :** guerres de Religion, assemblée, faits religieux, cycle 3, séquence.